

SOS

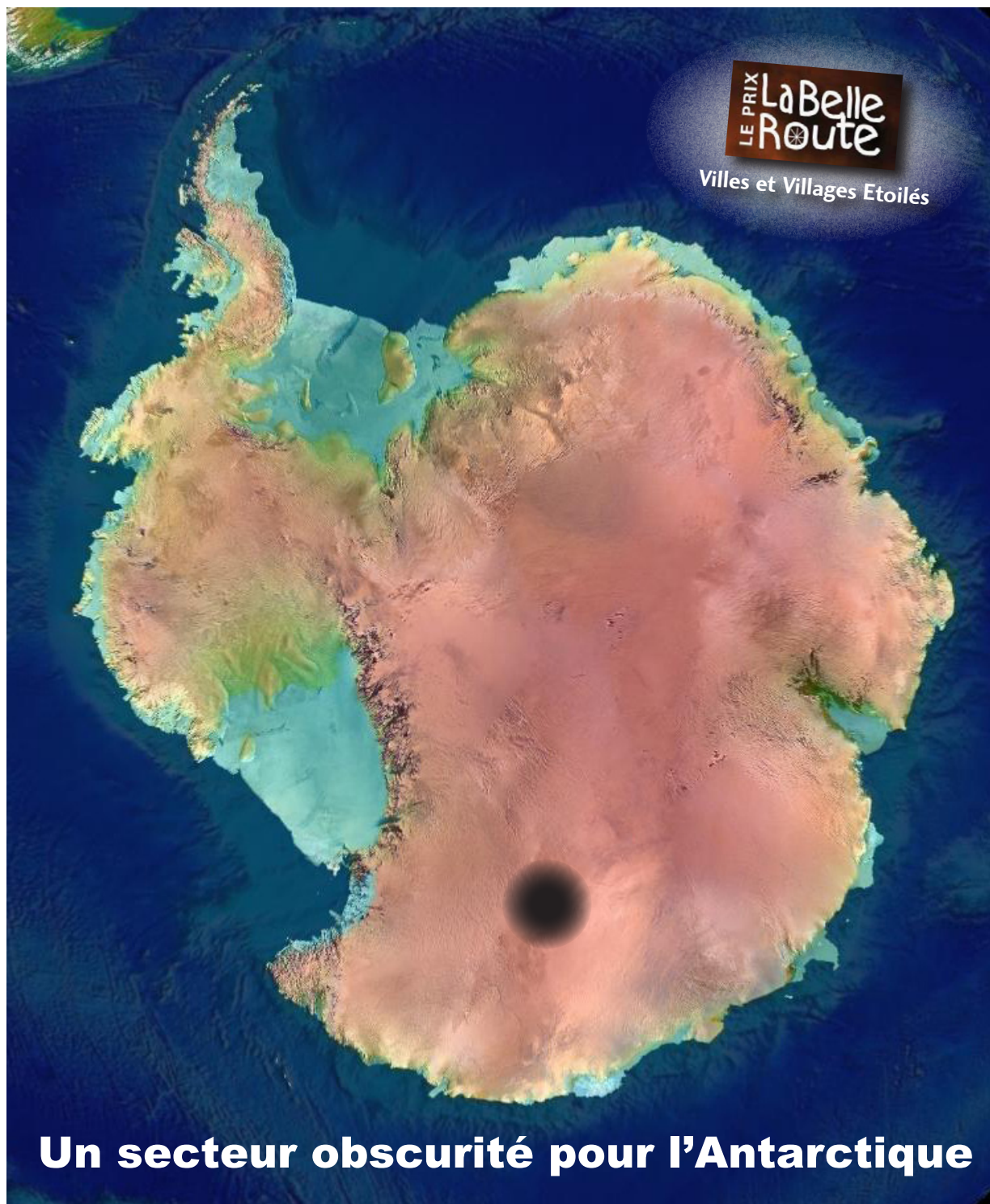


le bulletin de l'**anpcen**

' Save Our Sky - Sauver notre ciel '

www.anpcen.fr/

No. 44 Printemps 2011



Un secteur obscurité pour l'Antarctique

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA



ANPCEN c/o SAF - 3, rue beethoven - 75016 Paris

www.anpcen.fr

Rédaction**Directeur de la publication :**

Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :

Christophe Martin-Brisset

Maquette :

Sergio Ilovaisky / correspondant 04

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 44 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Couverture l'Antarctique et sa réserve d'obscurité • Floris Bressy La Montagne • Robert Guinot La Montagne • l'Union • Mélanie Houtin La Nouvelle République • Mûrs Erigné bulletin municipal • Jérôme Lecoq La Dépêche • Ouest France • France bleu Bourgogne • La Nouvelle République • Monique Graveleau ANPCEN 49 • Environnement Magazine • Courrier de l'Ouest • Johannes Braun Journal du développement durable • Ouest France • Vivre à Moncé en Belin • Pauline Hutter Dijonscope.com • Maine Libre • Emmanuel Hasle Le Bien Public • Le Courrier Picard • Serge Danilo La Maine Libre • Mickaël Bosredon 20 minutes.fr • Marie-Edwige Hebard La Montagne • Commune de Plérin 22190 • IPAMAC • Daniel Rousset ANPCEN 63 • Carine Souplet ANPCEN 02 • Michel Masson ANPCEN 90 • Michel Deromme ANPCEN Limousin • Région Rhône-Alpes • Agnès Sinaï Actu-Environnement • Robin des Bois • Région Poitou Charentes – Jean-François Blanchet ANPCEN 79 • TV Magazine Ouest • bulletins électroniques • Commune de Villebarou Jean-Claude Bordeau • Figaro.fr • Thibault Soleilhac – Avec vue sur la Terre – Le Monde.fr • Bureau de coordination énergie éolienne • www.gouvernement.fr • Les Echos • Nicolas Bessolaz • Richard Dauvillier • Nathalie Fauquembergue • Christophe Verhaege • SDE 03

Impression :

Imprimerie Indika
25, chemin de Chapitre
31000 Toulouse
www.indika.fr
Certification ISO 14001
et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, parrainée par Hubert Reeves / affiliée FNE et IDA.

ANPCEN c/o SAF
3, rue Beethoven
75016 Paris
www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux
Présidente

Christophe Martin-Brisset
Rédacteur en chef
christophe.martin-brisset@anpcen.fr

Sommaire

Villes et Villages étoilés	4-13
Extinctions nocturnes	14
Actions des Communes	15
Actions des Correspondants	16-17
Biodiversité	18-20
Santé	21
Législatif	21-25
ANPCEN	26
Divers	27-28

Un secteur obscurité pour l'Antarctique

fr.wikipedia.org/wiki/Base_antarctique_Concordia

Le secteur obscur a été créé pour préserver la faible pollution lumineuse et la faible interférence électromagnétique à la station polaire et favoriser la réalisation d'importantes observations astrophysiques, astronomiques et aéronomiques.

Limites géographiques du secteur obscur

Le secteur obscur est entouré par le secteur sous le vent, la piste d'atterrissage, la zone dangereuse et le secteur d'air pur sur une distance de 20 km à partir de la station surélevée (le long d'une ligne tirée à 340° sur grille depuis l'observatoire de recherche atmosphérique) et il s'étend sur 20 km à partir de la station surélevée.

Décret n° 2010-1549 du 14 décembre 2010 portant publication de la Mesure 2 (2007) Zones gérées spéciales de l'Antarctique Désignations et plans de gestion (ensemble deux annexes), adoptée à New Delhi le 11 mai 2007 (1)

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000023236464&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Je ne suis pas très surpris par cette information très intéressante. Le sénateur Christian Gaudin a été nommé il y a quelques mois ambassadeur pour l'antarctique. Les astronomes en mission à la station Concordia au Dôme C ont dû avoir son soutien sans difficultés pour créer ce secteur obscur. Il était chef de la mission parlementaire pour l'antarctique depuis plusieurs années et avait à ce titre participé à plusieurs missions en antarctique avec séjours à la station Concordia au Dôme C où est installé l'observatoire astronomique dont les activités l'intéressaient beaucoup.

Il était sénateur de l'arrondissement de Cholet (49) secteur couvert pour l'ANPCEN par Damien Palussière. Je l'avais rencontré en 2009 à sa permanence d'Angers pour solliciter son appui pour le vote de la loi Grenelle II au Sénat. Il découvrait les conséquences de la pollution lumineuse et avait été très intéressé. J'ai évidemment eu droit à un compte rendu détaillé de ses expéditions au Dôme C avec série de photos à l'appui. Nous nous sommes recroisés à plusieurs reprises depuis dont cette année à l'assemblée générale de l'association départementale des maires au cours de laquelle, avec Damien Palussière nous avons remis les diplômes V&VE aux élus des communes lauréates.

Paul BLU

Editorial

« La Belle Route » mène aux villes et villages étoilés

En tout début d'année et avec la publication du SOS 43, nous vous annonçons les résultats de la deuxième édition du concours « Villes et Villages Étoilés 2010 », organisé par l'ANPCEN.

En ce printemps 2011, nous avons désormais le plaisir de vous informer que notre association de protection du ciel et de l'environnement nocturnes a reçu au titre de ce concours, le 1er prix du concours « La Belle Route » organisé et décerné par la Fondation Norauto. Ce concours récompense les meilleures initiatives menées en faveur de l'environnement sur les routes, rues et leurs abords en s'appuyant sur une série de critères tels que le bénéfice environnemental créé par la démarche, la coopération locale, le bénéfice sociétal et le gain économique engendrés.

En offrant à travers le concours « Villes et Villages étoilés » l'opportunité aux collectivités locales de s'engager dans une démarche visant à améliorer la qualité de l'environnement nocturne sur leur territoire, l'ANPCEN répond à l'ensemble de ces exigences. La préservation de l'environnement nocturne contribue ainsi à protéger la biodiversité et la santé humaine, permet de réaliser des économies d'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et d'éviter des dépenses publiques inutiles.

En effet, les bénévoles de l'association et son réseau de correspondants en France se mobilisent tout au long de l'année pour alerter le public comme les décideurs publics sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage pu-

blic, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradation de l'environnement nocturne.

Ainsi, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense des données, a élaboré un cahier des charges techniques, propose la signature de chartes aux communes, anime, organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public.

L'ANPCEN mène également ses actions au niveau national et a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II et elle défend sa vision dans les décrets ou normes en cours d'élaboration.

Comme vous pouvez à nouveau le constater, l'action de notre association en faveur du ciel étoilé et de notre environnement nocturne est de mieux en mieux reconnue. Nous ne pouvons que remercier vivement tous les membres et correspondants qui apportent au jour le jour le dynamisme et l'action nécessaire de l'ANPCEN. Merci également pour votre soutien par le biais de votre adhésion annuelle, indispensable à l'indépendance de l'association qui fait face quotidiennement à de nombreux intérêts contradictoires à son action.

Christophe Martin-Brisset
Vice-Président ANPCEN

A propos du prix la Belle Route : www.labelleroute.fr/ - www.fondation.norauto.fr/ - www.villesetvillagesetoiles.fr

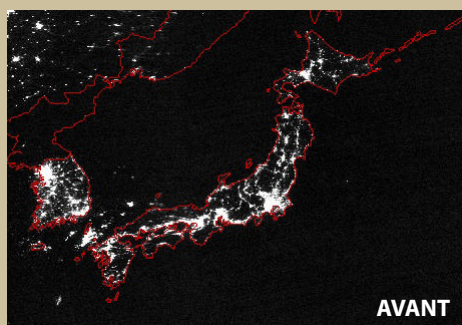
**La Nuit, c'est le temps du repos, le temps du rêve,
mais aussi le temps de la contemplation !**

Drame sur la planète

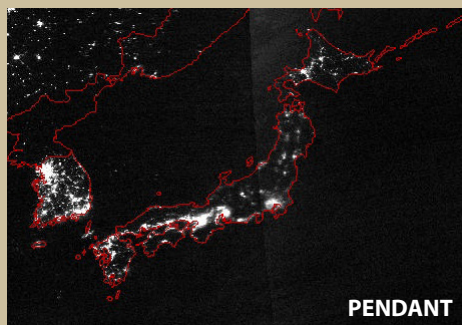
Vendredi 11 mars 2011, trois catastrophes majeures ont touché la population japonaise avec pour résultat plus de 20000 morts, une destruction massive des régions nord-est du pays, une pollution radioactive et une restriction drastique de l'énergie électrique.

Voici en images le Japon avant et pendant cette catastrophe nucléaire que ce pays subit de plein fouet et qui inquiète le monde entier (*images DMSP Public Mosaics Viewer*).

mapserver.ngdc.noaa.gov/cgi-bin/public/ms/mosaic/ut_night/viewer



AVANT



PENDANT



Extrait du journal *La Montagne* 7 février 2011

la montagne.fr

POLLUTION LUMINEUSE ■ Des lampadaires à la Grande Ourse, la concurrence est rude et les enjeux multiples

Le ciel étoilé, un paysage à préserver

De plus en plus éclipsés par l'éclairage artificiel, les astres ont leurs défenseurs. Depuis deux ans, une association labélise les communes pour la qualité de leurs nuits et la Creuse entre dans la course.

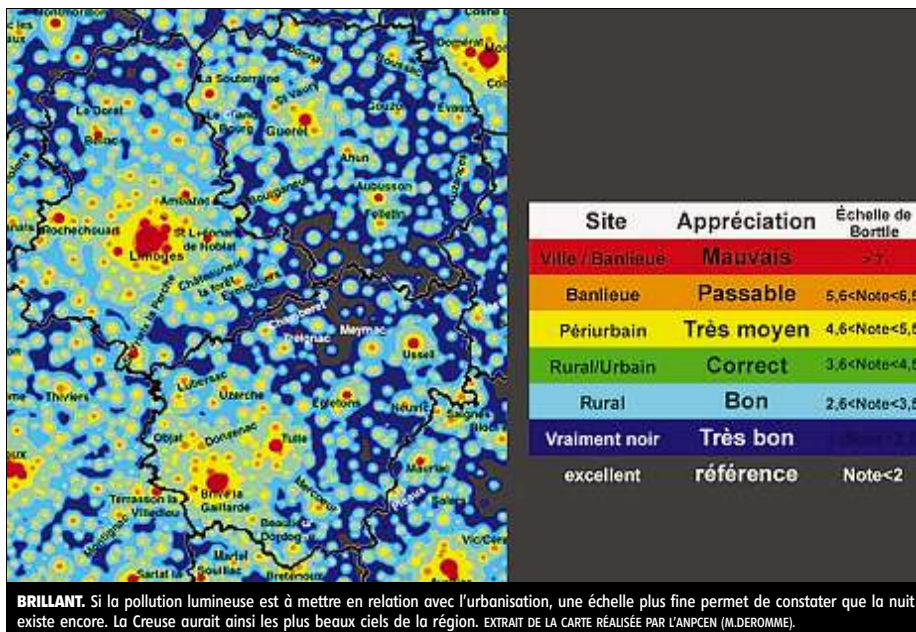
Floris Bressy

gueret@centrefrance.com

Qui n'a jamais levé les yeux au ciel la nuit, à la recherche d'une planète ou de quelques constellations ? Mais qui n'a jamais remarqué aussi ces halos blafards au-dessus des villes... Avec le développement de l'urbanisation, ceux-ci sont de plus en plus présents. Selon l'Ademe et EDF, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 % en 10 ans, tandis que l'éclairage public est devenu le premier poste de consommation d'énergie des communes (48 %). Aux premières loges, les astronomes se battent depuis quinze ans déjà pour « préserver la nuit ».

Trois étoiles pour St Léger-le-Guéretois

C'est en 2009, à l'occasion de l'année mondiale de l'astronomie, qu'est créé le label « Villes et villages étoilés » à l'initiative de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). En



fonction de critères précis (voir ci-dessous), il distingue les communes en leur décernant des étoiles (une demie à cinq), matérialisées par un panonceau à l'entrée d'agglomération, à la manière des villages fleuris.

En janvier 2011, 64 communes françaises ont ainsi été récompensées, parmi lesquelles quatre communes creusoises : Montaigut-le-Blanc et St Sulpice-le-Guéretois (0,5 étoile), St Georges-Nigremont (1 étoile), et St Léger-le-Guéretois (3 étoiles).

Car de l'autre côté du Maupuy, la qualité du ciel est exceptionnelle : « Il n'y a plus de faiseau à la boîte de nuit, restent juste les flashes du relais, plaisante le maire de St Léger, Patrick Rougeot. L'été, les citadins en vacances n'en reviennent pas : ils voient les étoiles. Ils s'allongent par terre et passent la nuit dehors ! », ajoute-t-il.

Grâce au relief, avec moins de 100 lampadaires, et leur extinction après 22 heures, la commune répondait aux critères du 3

étoiles, malgré deux lampes braquées sur l'église...

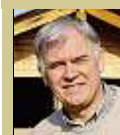
« Il n'y a pas si longtemps, nous avions des subventions pour ça », précise-t-il. Maintenant, c'est un point à améliorer pour une quatrième étoile.

Regarder les étoiles, allongé par terre

Car convaincu, le maire compte bien respecter les

conseils dispensés par l'ANPCEN. Convaincue aussi, Sandra Alexandre, chargée de mission à la Com-com de Guéret-St Vaur pour qui le label doit permettre de relancer l'activité de l'observatoire. « Il paraît que nous avons les meilleurs ciels du Limousin, il faut en prendre conscience ». Prendre conscience, voilà tout l'enjeu. Car si la nuit creusoise est encore préservée, trop peu de commune en font un atout et il serait bien dommage de laisser filer toutes ces étoiles... ■

QUESTIONS À



Michel Deromme
Délégué régional de l'ANPCEN, animateur aux Monts de Guéret.

Pourquoi faut-il la nuit noire ?

Outre l'astronomie et l'économie, il y a d'autres enjeux. Les êtres vivants ont besoin de l'alternance jour/nuit pour être en bonne santé. De plus le ciel et les étoiles jouent un rôle important dans l'histoire, la philosophie, c'est un patrimoine.

Qu'est-ce qu'un ciel de qualité ?

Il faut que l'on distingue la Voie lactée d'un bout à l'autre du ciel. En ville, on ne distingue bien souvent que la lune et les planètes.

Où sont les meilleurs ciels ?

D'une manière générale, il faut s'éloigner des villes et aller vers les hauteurs. Les Hautes-Alpes et les Pyrénées sont très réputées. La Creuse aussi, par sa faible population. Cette faiblesse devient un atout. En plus il y a, à Chabrières, un superbe instrument : le plus gros télescope fixe du Limousin.

« Éclairez le sol, pas les étoiles ! »

Pour éclairer de façon raisonnée, quelques conseils simple mais auxquels il faut penser...

1 Le nombre de lampes. Un des indicateurs de l'ANPCEN est le nombre de lampes par habitants. Pour le réduire, il est notamment prescrit d'éviter l'éclairage des monuments historiques ou des sites naturels.

2 L'orientation des flux. Idéalement, la lumière doit être dirigée vers le bas et sur son seul objectif. Les éclairages verticaux sont à proscrire à l'instar des encastrés de sol qui diffusent directement vers le ciel. En outre, il est bon de limiter la taille des lampadaires afin d'éviter les déperditions.

3 Le type de lampe. L'association distingue 7 familles de lampadaires en fonction de leurs formes. Elle conseille ceux qui sont « encastrés et capotés ». À l'inverse, les globes

lumineux sont à proscrire : plus de 70 % du flux s'évapore dans le ciel. Par ailleurs, les lampes à mercure ou halogènes (blanches) sont à proscrire, on leur préfère celles à sodium (orangé) ou encore les LED.

4 Les horaires. En coupant de minuit à 6 heures, la consommation d'énergie est déjà réduite de moitié (voir ci-contre). Installer des détecteurs de présence pour les zones piétonnes et privilégier le mobilier réfléchissant en bord de route, sont de bonnes alternatives.

5 La sensibilisation. Il n'existe aucune réglementation propre aux nuisances lumineuses. Le bon sens est donc de mise. Certaines idées reçues sont par exemple à combattre : l'éclairage n'évite pas les cambriolages, puisque ceux-ci ont surtout lieu de jour... ■

Pour des raisons environnementales ou économiques, fini le temps où la lumière publique était vue comme un progrès. Certaines communes revoient désormais leur politique d'éclairage.

Ainsi les élus du Grand-Bourg, qui réfléchissent actuellement à rationaliser la consommation d'énergie. Dans cette vaste commune rurale (une centaine de villages habités), la charge éclairage est celle d'une petite ville. Les 600 lampadaires, coûtent 16.600 € par an, dont la moitié en consommation EDF.

Une question de bon sens

Pour limiter les frais, seul le bourg reste allumé toute la nuit, tandis que les villages sont dotés d'un

Le Grand-Bourg : optimiser les plages horaires peut être salubre



DÉBRANCHÉ. Généraliser l'expérience à toute la commune permettrait d'économiser des milliers d'heures de consommation. Mais le noir total est-il envisageable ?

double système de cellules photoélectriques et d'horloges permettant de couper l'éclairage une partie de la nuit, de minuit à 6 heures généralement.

En 2011, la commune souhaite faire mieux, suite à une réforme de la fiscalité locale, qui prévoit la mise en place d'une taxe communale sur l'éclaira-

ge : « Elle sera au minimum de 8 %, ce n'est pas envisageable », annonce le maire Mireille Ricard.

Des villages test

À titre expérimental, le Conseil municipal a donc décidé de raccourcir encore les plages horaires de l'éclairage. Depuis le passage à l'heure d'hiver, certains « villages test » cou-

pent l'éclairage une heure plus tôt le matin, une heure plus tôt le soir. Et le constat est sans appel : « Il s'est avéré que personne ne s'en est aperçu, observe Madame le maire, pour l'heure d'été nous pourrions aller plus loin, l'expérience serait de ne pas allumer l'éclairage du tout... » ■

Villes et villages étoilés labellisés

Le 18 janvier 2011 à Paris, Paul Blu et moi-même, nous avons reçu au nom de l'association et pour l'action du concours Villes et villages étoilés, le premier prix du label « La Belle Route » de la Fondation Norauto* !

<http://www.labelleroute.fr/laureats-2010/1er-prix/>

Etait également et naturellement présente Anne-Marie Ducroux, notre présidente.

Je dois dire que nous avons reçu un accueil très chaleureux et que les objectifs de l'association ont été parfaitement résumés.

En effet, V&VE a été perçu par les membres du jury comme un axe d'amélioration de la qualité de la nuit, mais aussi, une amélioration de la qualité de lumière pour les usagers de la route, sans oublier les économies

d'énergie, la limitation des émissions de CO₂ et une préservation nécessaire de la biodiversité nocturne.

Il s'agit d'une très belle récompense pour tout l'énorme travail que cela a représenté et représente et fait plaisir à toute l'équipe V&VE.

Voilà pour cette très bonne nouvelle pour notre association. La somme ainsi décrochée, 10.000€, va servir à développer un questionnaire en ligne pour l'édition 2011, mais également à la maintenance du site du concours.

Christophe Martin-Brisset
Vice président / V&VE



Extrait du journal *La Montagne* 25 janvier 2011

la montagne.fr

SAINT-GEORGES-NIGREMONT ■ La 1^{re} commune des PNR du Limousin à obtenir le label *Villes et villages étoilés*

Préserver l'environnement nocturne

Saint-Georges-Nigremont se contente d'éclairer son église. Une lampe supplémentaire tire de la pénombre l'accès à la mairie et à la crèperie.

Robert Guinot
robert.guinot@centrefrance.com

Une église, des terrasses en pierres sèches, un vaste panorama en direction des Monts d'Auvergne, une table d'orientation... Le bourg de Saint-Georges-Nigremont est l'un des plus beaux sites de la Creuse. C'est d'autant plus le cas que des aménagements successifs le valorisent et confortent son attractivité.

POPULATION

Stabilité. La commune comptait au 1^{er} janvier 169 habitants, contre 168 en 1999. Autrement dit, en dépit de nombreux décès, Saint-Georges parvient à stabiliser sa population grâce à l'accueil de nouveaux habitants.

Depuis peu, Saint-Georges-Nigremont peut se targuer d'être détenteur du label *Villes et villages étoilés*. Comme l'indique le correspondant régional de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), Michel Deromme, la commune est la première et la seule des deux PNR du Limousin à obtenir cette distinction. Michel Deromme remettra prochainement



SITE. René Roulland et Marie-Pierre Marleix, première adjointe, devant l'église désormais illuminée.

à René Roulland, le maire de Saint-Georges, diplôme, charte graphique, panneaux. Michel Deromme incite d'ores et déjà la commune à solliciter deux ou trois étoiles. Mais, ce n'est pas véritablement d'actualité puisqu'elle vient juste de terminer l'illumination de l'église.

« Dans toute la commune, un seul monument est éclairé et nous ne comptons qu'un seul lampadaire dans le bourg », souligne René Roulland. Voici

quelques années, il nourrissait des projets bien différents. En 2003, en effet, la municipalité a demandé au SDEC un devis en vue de l'électrification des 27 villages. Au regard de la somme, elle a préféré organiser un référendum communal : 72 % des habitants se sont prononcés contre l'électrification (hormis dans le bourg et au croisement routier de La Cour). Depuis, les travaux d'illumination de l'édifice religieux se sont étalés sur

trois années (près de 33.000 € HT subventionnés à près de 14.000 €). Ils donneront lieu à une cérémonie d'inauguration le 2 février (la Fondation du Crédit agricole remettra un chèque de 2.000 €).

En dépit de cette mise en lumière qui restera discrète, René Roulland demeure fidèle aux principes de l'ANPCEN, désireux avant tout de protéger l'environnement nocturne. Saint-Georges est l'une aujourd'hui

des 64 communes de France à être labellisées. La labellisation est valable deux ans. Saint-Georges, du fait des récents éclairages, éprouvera sans doute des difficultés à décrocher une deuxième étoile, mais René Roulland est désireux de tout mettre en œuvre pour conserver l'étoile acquise.

« L'association est venue à Saint-Georges de sa propre initiative. Elle a organisé, voici un an, une observation nocturne et une exposition à la mairie. À l'époque, nous n'avions aucun éclairage public. Aujourd'hui, nous allons tout faire pour limiter la pollution lumineuse au minimum mais nous devons de valoriser le site et de le sécuriser notamment en dessinant un chemin lumineux par balise entre le site et le parking ».

René Roulland souligne que le site préservé de Saint-Georges offre toujours d'excellentes conditions d'observation aux personnes intéressées par les étoiles et les astres. Alors il rêve : « Cette labellisation peut amener des activités complémentaires ».

ASSOCIATION

Alternance jour-nuit. L'ANPCEN souligne l'importance de l'alternance du jour et de la nuit, une alternance mise à mal depuis une cinquantaine d'années par l'homme. La France dépense 5,6 milliards de kWh pour l'éclairage public (48 % de la dépense des collectivités locales en matière de consommation électrique).

Extrait du journal *L'Union* 21 février 2011
l'union
CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE
L'Ardennais

L'éclairage public de demain en question



Les communes d'Arreux et de Savigny-sur-Aisne ont été récompensées.

Mercredi a eu lieu une soirée d'information et de débats sur l'éclairage public et ses enjeux : avec pour objectif « Comment éclairer juste sa commune ». La rencontre organisée par l'Agence locale de l'énergie des Ardennes et accueillie par la commune de Saint-Laurent, a bénéficié des intervenants de l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'Environnement nocturne (ANPCEN) ainsi que de l'ALE des Ardennes.

La commune de Saint-Laurent a adhéré au Conseil

en énergie partagée (CEP) depuis 2009. Cet engagement communal lui permet d'obtenir des conseils et un suivi pour la maîtrise de ses consommations et de ses dépenses d'énergie et pour le développement des énergies renouvelables.

Il faut savoir qu'aujourd'hui il existe une consommation et une pollution lumineuse importante. Les 9 millions de points lumineux en France, soit 17 points/km², sur la base de lampes à 140 watts consomment 1.260 mégawatts soit l'équivalent d'une tranche nucléaire. Les communes sont fortement concernées, étant donné leurs responsabilités vis-à-vis de l'éclairage public et étant directement consommatrices. En effet, il faudra réussir à diviser par quatre la consommation d'énergie et contribuer à une baisse de 20 % de l'effet de serre, pour se conformer à nos engagements nationaux et européens.

Eclairage raisonné

Dans les Ardennes, on relève que plus les communes sont petites plus les consommations sont importantes, les installations sont souvent vétustes ou mal adaptées, le nombre de points lumineux et la durée de l'éclairage augmentent, provoquant une envolée des prix. C'est pour cette raison que Sophie Brasseur de l'ALE des Ardennes est venue expliquer l'intérêt

pour les communes d'accéder à un matériel adapté : rendement lumineux élevé des lampes et longues durées de vie, luminaires efficaces et orientés, leds, horloges astronomiques... Les enjeux étaient de faire comprendre aux élus, qu'avec un système d'éclairage plus efficace, il est possible pour un même niveau d'éclairement de diminuer les puissances des lampes. Mais qu'il fallait aussi évoluer sur un meilleur ciblage des lieux et plages horaires, et enfin sensibiliser les habitants sur l'importance d'un éclairage raisonné et adapté : éteindre la nuit ne peut avoir qu'un impact positif sur le coût qui en résulte. Carine Souplet de l'ANPCEN a détaillé les impacts de la pollution lumineuse sur le ciel nocturne, la faune, la flore, et même l'être humain.

Un vaste chantier en perspective. Trente-six communes ardennaises ont répondu « présent », représentées par leurs élus, services techniques et syndicat d'électrification. Pour les organisateurs et la commune de Saint-Laurent « c'est une belle réussite d'avoir pu mobiliser les élus sur un sujet aussi spécifique : c'est un signe des temps ! » En fin de soirée les communes d'Arreux et Savigny-sur-Aisne ont été récompensées pour leur participation aux concours « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN. C'est probablement le début d'une longue série.

Extrait du journal *La Nouvelle République* 12 janvier 2011
la Nouvelle
République.fr

Un label étoilé pour ceux qui éteignent

Cinq communes du Loir-et-Cher ont reçu le label « Ville et villages étoilés », récompensant leurs efforts en matière de lutte contre la pollution lumineuse



L'objectif du concours « Villes et villages étoilés » est de promouvoir une meilleure qualité de l'environnement nocturne. - (dr)

On connaissait les discrets panneaux jaunes « Villes et villages fleuris », décorés de fleurs rouges, placés à l'entrée des communes. Voici désormais de nouveaux panneaux, bleus ceux-là, indiquant l'arrivée dans une « ville ou village étoilé ». Il s'agit d'un nouveau label lancé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) sur toute la France. Une manière

comme une autre d'inciter les collectivités à réduire leur éclairage public et donc les pollutions lumineuses.

En Loir-et-Cher, cinq communes figurent sur la liste des labellisés parue il y a quelques jours : Huisseau-sur-Cosson, Ouchamps, Fontaines-en-Sologne, Châteauvieux, Coulommiers-la-Tour. Toutes ont répondu à un questionnaire, l'été dernier, passant en revue leur éclairage public, du type d'ampoule au nombre de lampadaires présents sur leur territoire, en passant par l'amplitude horaire d'éclairage.

Une horloge astronomique

Histoire de mesurer les efforts de chacune entrepris depuis déjà plusieurs années quant aux économies d'énergie. « On remplace par exemple les ampoules énergivores par des ampoules à basse consommation et de couleur orangée moins nocives », explique Alain Souvain, adjoint au maire à Coulommiers-la-Tour. Autre mesure : la commune éteint toutes ses lumières pendant la nuit, à partir de 22 h 30.

A Châteauvieux, en plus de la mise en place d'éclairage dit passifs (bandes et mobiliers réfléchissants), on compte investir dans une horloge astronomique pour régler avec précision l'allumage et l'extinction automatiques des lampadaires. « C'est une des pre-

mières choses que l'on fera cette année », confirme le maire Yves Ménager.

Jean-Michel Villain, le maire de Fontaines-en-Sologne, se veut plus modeste quant aux mesures engagées : « Il n'est pas question de remplacer tous nos lampadaires. Mais on va voir dans quelles mesures budgétaires on va s'améliorer ». De quoi continuer à regarder les étoiles tout en gardant les pieds sur terre.

Un concours tout récent

• C'est la 2^e édition du concours national « Villes et villages étoilés ». La première a été lancée en 2009, dans le cadre de l'Année mondiale de l'astronomie.

• 76 communes ont participé à cette 2^e édition. 64 d'entre elles ont été labellisées, dont cinq en Loir-et-Cher.

• Le barème va de 0,5 à 5 étoiles. Huisseau-sur-Cosson a reçu une étoile, Châteauvieux, Fontaines-en-Sologne et Ouchamps deux, et Coulommiers-la-Tour en a obtenu trois. Le label est donné pour deux ans.

• Yvoy-le-Marron fut la toute première commune du Loir-et-Cher à recevoir le label « Village étoilé » (une étoile), lors de la première édition.

Mélanie Houtin

Extrait du Bulletin Municipal *La Gogane* janvier-février 2011

Actualité

Mûrs-Érigné : 1^{ère} Ville étoilée de France

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a organisé en 2010 sa 2^{ème} édition du concours Villes et Villages Étoilés. La ville de Mûrs-Érigné a été récompensée pour ses efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et sa réduction de la pollution lumineuse en recevant 1 étoile. Elle devient ainsi la première ville étoilée de France.

Cette distinction rend hommage à son engagement, toujours plus fort, en faveur de l'environnement et du développement durable. Les consommations d'éclairage public sont, en général, à la hausse. L'éclairage public est le deuxième grand poste du bilan énergétique d'une commune et constitue le premier poste de consommation d'électricité. Pour pallier cette surconsommation, la commune de Mûrs-Érigné a déjà mis en place son propre Plan Énergie Climat Communal (PECC) instauré en 2009. Il concerne l'éclairage public et instaure l'arrêt de l'éclairage public sur toute la commune de 1h à 5h, et le remplacement des lanternes 125 W par des 70 W. Le but est d'installer des lampes à économie d'énergie sur toute la commune, à abaisser la puissance des lampes et à remplacer progressivement toutes les lanternes « boules » qui sont à l'origine d'une forte pollution lumineuse.

Pourquoi protéger le ciel nocturne et réduire la pollution lumineuse ?
Depuis des millions d'années, la vie animale, végétale et humaine est rythmée par l'alternance du jour et de la nuit. Elle s'est développée et organisée à travers ce phénomène naturel. L'Homme a bouleversé cette alternance naturelle en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. L'éclairage non adapté a notamment des conséquences sur le sommeil humain, sur la biodiversité nocturne, sur la qualité du ciel nocturne. Une perte d'énergie considérable et des émissions de gaz à effet de serre à éviter. En France, 5,6 milliards de KWh sont utilisés pour l'éclairage public. L'économie potentielle est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales.



Mûrs-Érigné, précurseur dans bien des domaines sur la santé et l'environnement, va donc continuer sur sa lancée et développer encore et toujours plus ses actions pour réduire sa consommation d'énergie (exemple : extinction des lampadaires de minuit à 5h prévue prochainement) afin de renforcer cette qualité de vie qui fait la fierté de la commune.

Mûrs-Érigné, précurseur dans bien des domaines sur la santé et l'environnement, va donc continuer sur sa lancée et développer encore et toujours plus ses actions pour réduire sa consommation d'énergie (exemple : extinction des lampadaires de minuit à 5h prévue prochainement) afin de renforcer cette qualité de vie qui fait la fierté de la commune.

■ Label Villes et Villages Étoilés

Extrait du journal *La Dépêche* 21 janvier 2011

Agir, pour préserver nos nuits

L'ANPCEN — l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne — vient de décerner à 64 communes françaises le label «Villes et Villages Étoilés». Une distinction qui récompense leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et d'une réduction de la pollution lumineuse. Surprise, sur les 64 communes labellisées, 17 sont du département. Christophe Quetel, eurois et vice-président de l'ANPCEN nous explique pourquoi et revient sur l'intérêt de réduire l'éclairage de nos villes.

■ Par le biais de l'ANPCEN, vous intervenez auprès des communes du département pour inciter les municipalités à réduire l'éclairage public. Mais éteindre les lumières, n'est-ce pas revenir en arrière ?

Christophe Quetel : « Pour protéger l'environnement, nous ne sommes pas obligés de retourner au temps des cavernes. Au contraire, je suis persuadé qu'on peut continuer à progresser, à conserver notre confort tout en réduisant nos effets sur l'environnement. Pour cela, faut agir au cas par cas, étudier les besoins de chaque commune, en fonction des flux. Personnellement, je suis contre l'extinction systématique de tout éclairage public. Mais pour les petites communes, par exemple, il faut se demander si l'illumination du patrimoine toute la nuit est bien nécessaire. »

■ Quels sont les intérêts pour les habitants des communes qui vont dans ce sens ?

CQ : « Ce que nous conseillons aux municipalités, ce n'est que du bon sens : baisser la puissance, sans forcément perdre en rendement. Il faut optimiser l'éclairage public. Pour les habitants, en plus de faire un geste pour la planète en préservant la biodiversité, le principal intérêt est les économies qu'engendrera cette réduction. L'éclairage représente près de 50 % du budget d'une petite commune. Avec une utilisation intelligente, on arrive facilement à diviser ces dépenses par deux. Ce qui allège le budget de ces communes de 25 %. »

■ Depuis quand évoque-t-on le phénomène de pollution lumineuse, et quelles sont ses nuisances ?

CQ : « Ce sont les astronomes qui ont évoqué en premier ce phénomène, en 1995. Par des images satellites, ils se sont aperçus que le halo lumineux qui entoure les villes occupait de plus en plus de place et perturbait leurs observations sur de longues distances. Mais cette pollution a un impact sur la biodiversité. Les plantes, les animaux, nous, êtres humains... La faune et la flore ont besoin de l'alternance jour/nuit. C'est un cycle biologique qu'il faut respecter. »

■ Sur les soixante-quatre communes labellisées cette année, dix-sept sont du département. Plus en détail, douze des quinze communes ayant obtenu les cinq étoiles sont euroises. Cela veut-il dire que notre département est en avance sur le reste de la France ?

CQ : « Non, les régions du sud de la France sont les premières à s'être mobilisées. Petit à petit, cette vague remonte et la situation en France est de plus en plus homogène, même si les communes du sud de la Loire ont toujours une longueur d'avance. Étant moi-même eurois, je me suis beaucoup mobilisé. L'ANPCEN a mis en place depuis trois ans des réunions d'information publique. Nous intervenons auprès de plus en plus de municipalités qui souhaitent réduire leurs dépenses énergétiques pour les conseiller. Le but de ce label, en quelque sorte la vitrine de nos actions est de mettre en valeur ceux qui agissent. Le but n'est pas de stigmatiser les mauvais élèves, mais de sensibiliser les gens aux bonnes choses, aux démarches alternatives. Petit à petit, notre discours fait tâche d'huiles et de plus en plus de municipalités nous demandent conseil. »

Propos recueillis
par Jérôme Lecoq

LADEPECHE.fr

Les communes euroises labellisées

Le label «Villes et Villages Étoilés» comporte de 1/2 étoile à cinq étoiles. Son attribution s'effectue à partir de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement.

Cinq étoiles

Graveron Semerville, Le Val David, Le Fidelaire, Granchain, L'Hosmes, Fontaine Bellenger, Aviron, La Chapelle du bois des Faulx, Le Boulay Morin, Le Mesnil Fuguet, Saint Martin la Campagne, Saint Vigor.

Quatre étoiles

Les Ventes, Tournedos bois Hubert, Gauville la Campagne.

Trois étoiles

La Vacherie.

Deux étoiles

Claville.

Extrait du journal *Ouest France* 15 janvier 2011

La commune rayonne de 5 étoiles pour ses efforts - Flée



En 2007, à l'occasion de l'enfouissement des réseaux, le conseil municipal cherchait le type d'éclairage public à installer dans la commune. Il ne pensait pas recevoir trois ans plus tard la plus haute distinction remise par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) : la labellisation 5 étoiles.

« Obtenir le maximum pour une première participation à ce concours, ça montre les importants efforts réalisés par cette municipalité » souligne Bernard Bonsens, le correspondant local de l'ANPCEN, qui vient de remettre à Myriam Feurtey-Maudet, le maire de Flée, le diplôme « villes et villages étoilés » 5 étoiles.

« On ne pensait pas avoir cette récompense, c'est une belle surprise. Mais ces efforts sur les finances et les économies d'énergies n'ont pas été faits en vue d'un label. C'est juste un plus », ajoute le maire à l'âme écolo.

La commune a œuvré contre la pollution nocturne et en faveur de la sauvegarde de la biodiversité nocturne et de l'horloge biologique humaine en repensant certains points. Le bourg et le lotissement sont équipés de luminaires au flux orienté vers le bas, un éclairage jaune à base de sodium a été choisi pour une consommation plus économique, pour moins de nettoyage, les lanternes n'ont ni coque en verre ou en plastique. La mairie, la salle de loisirs et la salle des fêtes sont équipées de minuterie ou détecteur de mouvements.

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-La-commune-rayonne-de-5-etoiles-pour-ses-efforts-_72134-avd-20110115-59710570_actuLocale.Htm

Album Photo



Carine Souplet ANPCEN 02, Michel Lefevre, Vice-Président du Conseil Général 02 et maire de Rougeries et Eric Buysse, maire du Hérie La Viéville V&VE 2 étoiles



Remise du label à St Pierre de Genebroz

Entendu sur *France Bleu Bourgogne* 17 janvier 2011



Des communes de Côte d'Or s'engagent contre la pollution lumineuse

C'est un type de pollution peu connue, et qui se développe pourtant depuis quelques décennies. La pollution lumineuse. La nuit. Il est vrai qu'il y a de plus en plus d'éclairages ou néons. Et deux communes cote d'oriennes viennent d'être récompensées. Poncey-les-Athée, dans le Val de Saône, et Lacour d'Ar-

cenay, dans le Morvan, sont désormais labellisés « Villages étoilés ». Ces deux communes coupent leur éclairage public pendant une bonne partie de la nuit. Le label est visé par l'Association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. 64 communes sont concernées en France.



Remise diplôme V&VE Fontaines-en-Sologne 2 étoiles Jean-Michel Villain Maire et Christophe Martin-Brisset ANPCEN 41 Obs. Fontaines-en-Sologne

Extrait du journal *La Nouvelle République* 14 février 2011

la Nouvelle
République.fr

Une étoile pour la ville : Sainte-Maure de Touraine (37800)

Belle satisfaction pour la municipalité et le personnel municipal qui se sont fortement investis dans la « protection de l'environnement nocturne, de l'économie d'énergie et de la réduction de la pollution lumineuse ». La commune ayant participé au 2^e concours national « Villes et Villages étoilés », dédié à la qualité de l'environnement nocturne, Christian Barillet, maire de Sainte-Maure, en préambule au conseil municipal, s'est vu remettre une étoile et le label « Villes et Villages étoilés » par le conseil d'administration de l'Association nationale pour la protection de l'environnement nocturne (ANPCEN). Récompense remise par Thierry Bonnin, représentant l'association sur le plan départemental, accompagné de Christian Juin, président de la Société astronomique de Touraine.

Thierry Bonnin rappelait en quelques mots les objectifs de l'association : diminuer la pollution lumineuse, par exemple en éteignant l'éclairage public en 2^e partie de nuit. Le concours a été créé en collaboration avec l'Association des

maires de France pour sensibiliser les élus et les sociétés privées à respecter le ciel nocturne et ainsi à réaliser des économies d'énergie non négligeables. Il louait le travail en commun effectué avec Nicolas Mercuzot, chef des services techniques de la ville, afin d'obtenir pour la 2^{ème} participation au concours cette étoile tant recherchée. Ce dernier présentait en détails les travaux à entreprendre pour améliorer les économies et gagner de nouvelles étoiles...

Au nom des astronomes, Christian Juin remerciait la municipalité pour sa démarche, et l'invitait à constater la beauté d'un ciel peu éclairé artificiellement, à l'observatoire de Tauxigny, l'éclairage nocturne est un handicap certain pour les astronomes car il cache beaucoup d'éléments à découvrir.

Christian Barillet pouvait être satisfait de cette action qui s'inscrit dans la politique de recherche d'économies, de meilleure satisfaction des usagers. Cela comporte également des aspects environnementaux et sociaux positifs. « Sainte-Maure ne va pas s'arrêter là. »



Christian Barillet, maire de Ste Maure de Touraine à droite, reçoit le diplôme des mains de Thierry Bonnin. - (dr)

<http://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/ACTUALITE/Infos-Departementales/Une-etoile-pour-la-ville>

Brain-sur-l'Authion (49800) / 3400 habitants

Remise du label V&VE lors des vœux du maire le 14 janvier 2011

Mon intervention, qui a duré 5 minutes lors des vœux du Maire, s'est bien passé devant une bonne cent cinquantaine de personnes.

Au moment du verre de l'amitié, Le maire de la commune d'à côté La Daguenière qui a choisi de mettre des leds lors de la réfection de la rue principale a retenu différents arguments que j'ai avancés : préférence pour les lumières jaunes/orangées, mauvaises tenues en dessous de 10°, coûts + élevés en cas de remplacement, longévité annoncée à confirmer, faire attention à ce que l'on ne lui mette pas trop de lampadaires et surtout être vigilant au risque de pollution nocturne par rapport à la zone de passage d'oiseaux migrateurs, cette commune est située au bord de la Loire.

J'ai également parlé avec le Maire de Trélazé qui m'a indiqué avoir fait des extinctions dans certains quartiers, avec des rénovations à l'appui, sa facture de EP a diminué, je lui ai fait quand même remarquer que sa place de la mairie n'était pas conforme aux Grenelle (présence de bâtons de lumière), sa réponse a été que ce mauvais choix ne se ferait plus aujourd'hui.

Monique Gravelau ANPCEN 49

Extrait du journal *Courier de l'Ouest* 19 janvier 2011

Le maire se montre « plein de projets pour le mieux-vivre. » Les efforts de la commune pour réduire sa pollution lumineuse ont été récompensés par une demi-étoile au concours «Villes et Villages étoilés»



Monique Gravelau, correspondante ANPCEN 49 Brain sur l'Authion et Daniel Joulin, maire de la commune

Vu sur *Environnement Magazine.fr* 7 janvier 2011

Villes et villages étoilés

Soixante-quatre communes viennent d'être labellisées «Villes et villages étoilés» par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) pour leurs «efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse». Ce deuxième concours, organisé avec le soutien du Ministère de l'écologie et de l'Association des maires de France, permet aux communes labellisées d'apposer durant deux ans de 0,5 à 5 étoiles sur des panneaux standardisés à l'entrée des villes ou villages.

Pour en savoir plus : <http://www.villesetvillagesetoiles.fr/>

Vendredi soir, le maire Daniel Joulin et son équipe municipale présentaient leurs vœux pour 2011, en présence du député Marc Goua, du conseiller général Gregory Blanc du maire de Sauné Roger Tchato et de Gino Boismorin, maire d'Andard et président de la Communauté de communes.

Vu sur www.developpementdurablejournal.com 17 janvier 2011

Eclairage Public : 64 communes « étoilées »

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) a récompensé 64 communes pour leurs efforts d'optimisation de l'éclairage public.



La municipalité d'Estoublon (Alpes de Haute-Provence) a décidé d'éteindre certains éclairages entre 23h et 6h du matin. ©Johannes Braun/Naja

On en parle encore trop peu, mais l'éclairage public, outre la consommation énergétique colossale qu'il représente, est à l'origine de multiples bouleversements pour la vie animale et végétale. C'est donc à la fois pour réduire leur facture énergétique, mais également pour réduire leur impact environnemental que de plus en plus de communes travaillent à optimiser l'éclairage de leurs rues, de leurs monuments. Une initiative soutenue par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), qui vient de labelliser 64 « villes et villages étoilés » pour leurs efforts en matière de réduction de la pollution lumineuse. « Nous avons conçu ce concours gratuit pour promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, inciter aux économies d'énergie, et à la baisse de coûts publics inutiles » précise l'ANPCEN.

Des mesures de bon sens

Cette labellisation s'inscrit dans le cadre des différentes actions d'information et de sensibilisation menées par l'association tout au long de l'année. Son attribution dépend principalement de l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et de leur temps de fonctionnement. Parmi les critères pris en compte : l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des éclairages, le recours à l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine, sans oublier la suppression des lampes à lumière blanche. « Ce sont des mesures de bon sens, accessibles à toute collectivité qui se donne la peine de prendre en compte les enjeux environnementaux et économiques actuels » fait remarquer Christophe Lucas, conseiller municipal du village « étoilé » d'Estoublon, dans les Alpes de Haute-Provence.

Johannes Braun

<http://www.developpementdurablejournal.com/spip.php?article7354>

Extrait du journal *Ouest France* 19 janvier 2011

Fercé-sur-Sarthe : 5 étoiles au label Villes et villages étoilés



Pour un coup d'essai, c'est un coup de maître ! Le village de Fercé a obtenu, dès sa première participation, 5 étoiles (le maximum) au label des villes et villages étoilés.

« Nous avons répondu à un questionnaire très complet pour la demande de labellisation, qui est aussi une aide apportée à la gestion de l'éclairage public dans la commune, explique le maire Dominique Dhumeaux. Cela nous a permis de nous rendre compte des points à améliorer. »

Depuis 3 ans, environ deux tiers de l'éclairage public a été changé, soit lors des travaux de sécurisation de la RD309, soit en changeant les têtes lumineuses pour que le faisceau soit dirigé vers le bas. « Nous avons aussi changé toutes les ampoules, pour en utiliser de moins consommatrices. »

Même les décors de Noël ont subi une cure de jouvence par des bénévoles, pour consommer moins.

« Nous avons aussi installé des détecteurs de mouvements dans les bâtiments communaux, ou des minuteries en extérieur », continue le premier élu. L'éclairage public s'allume à 6 h, s'éteint à 22 h 30. L'arrêt du matin et le déclenchement du soir se font selon la lumière du jour.

Cette distinction honorifique permet une attention particulière des coûts de fonctionnement de l'éclairage, mais apporte aussi une réponse à la pollution lumineuse et ses conséquences, tant pour la santé que pour le gaspillage d'énergie.

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-5-etoiles-au-label-Villes-et-villages-etoiles_-72131-avd-20110119-59737650_actuLocale.Htm

Extrait de *Vivre à Moncé en Belin* janvier 2011

Une commune sous les étoiles



La Ville de Moncé-en-Belin poursuit son action contre la pollution lumineuse engagée sous l'impulsion de l'ancien Conseiller municipal Bernard Bonsens et vient, ainsi, de se voir décerner le label « Commune étoilée 4 étoiles » par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne.

« Nous multiplions également les initiatives pour limiter la consommation d'énergie électrique. Dans cet esprit, nous avons changé, après études, dif-

férents systèmes d'éclairage dans les bâtiments publics, favorisant l'installation de minuteurs et de télérupteurs », explique Bernard Riffaud, Conseiller municipal. « Dans le cadre de ce travail pour la protection de l'environnement, nous avons aussi limité l'utilisation des produits phytosanitaires et des pesticides pour l'entretien des espaces verts et privilégions les équipements les plus écologiques »

Vu sur www.dijonscope.com 20 janvier 2011

Côte-d'Or : Deux communes primées au concours Villes et Villages étoilés

Dans un communiqué reçu mardi 18 janvier 2011, le Syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or (SICECO) informe de la remise du prix du concours Villes et Villages étoilés à deux communes de Côte-d'Or primées en 2010, mercredi 19 janvier 2011 à Dijon.

De nouvelles étoiles brillent dans le ciel de Côte-d'Or

A l'occasion de la présentation de ses vœux le 19 janvier 2011, Jacques Jacquenet, Président du Syndicat Intercommunal d'énergies de Côte-d'Or (SICECO), en partenariat avec la Société Astronomique de Bourgogne (SAB), le Laboratoire Théma de l'Université de Bourgogne et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), a remis le prix du Concours Villes et Villages étoilés à deux communes de Côte-d'Or primées en 2010 :

- **Lacour - d'Arcenay - 3 étoiles**
- **Poncey-lès-Athée - 1 étoile**

Encourager et valoriser les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé

Depuis son lancement en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Il favorise l'amélioration du cadre de vie tout en s'inscrivant dans une politique de développement durable alliant économie d'énergie et sauvegarde de la biodiversité des espèces nocturnes.

Le label, de 0,5 à 5 étoiles, vient récompenser les efforts des communes réalisés en matière de gestion de l'éclairage public : une extinction nocturne partielle ou totale, des illuminations maîtrisées ou encore des sources lumineuses contrôlées.

2 communes labellisées en Côte-d'Or

Pour cette deuxième édition du concours, 64 communes ont été labellisées au niveau national. En Côte-d'Or, Lacour-d'Arcenay et Poncey-lès-Athée obtiennent respectivement 3 et 1 étoiles. Elles rejoignent ainsi Fontangy, seule commune côte-d'orienne qui avait été récompensée en 2009 par 2 étoiles.

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 662 communes de Côte d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de transférer au SICECO les compétences liées aux missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'achat d'énergie.

→ En ce qui concerne l'éclairage public, le SICECO propose aux communes diverses solutions permettant de mieux maîtriser la facture énergétique et d'adapter le matériel au juste besoin : coupure nocturne, suppression des points lumineux inutiles, changement de

source lumineuse ou rénovation du luminaire. Le Syndicat conduit des essais dans certaines communes pour la modernisation des systèmes de commande de l'éclairage avec la mise en place d'un dispositif d'allumage et d'extinction en fonction de la luminosité. Des installations équipées de ballasts électroniques et des luminaires à LED (diodes électroluminescentes) sont également en cours de test. Concernant les travaux de mise en valeur du patrimoine, le SICECO aide les communes dans le choix des matériels adaptés en puissance et les incite à adopter des plages de fonctionnement très précises pour tous les sites. Grâce à ces propositions, le Syndicat encourage les communes à réduire leur consommation d'énergie et favorise ainsi la diminution des nuisances lumineuses la nuit.

→ Historiquement co-fondatrice de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne (devenue Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), la SAB tente de plus en plus de sensibiliser les élus et le public à la pollution lumineuse et à ses impacts en terme économique, écologique, sanitaire ou culturel. Elle tente de réunir les différents organismes touchés par le sujet (associations nature, communes, professionnels de l'éclairage, chercheurs, services techniques) lors de tables rondes ou de manifestations comme « le Jour de la Nuit », en octobre. Les arguments convergent de plus en plus pour une réduction ou une meilleure utilisation des éclairages publics, et le discours est de mieux en mieux entendu par les Villes.»

Pauline Hutter

<http://www.dijonscope.com/010559-cote-d-or-deux-communes-primees-au-concours-villes-et-villages-etoiles>

Extrait du journal *Maine Libre* 24 janvier 2011

Moncé en Belin : Quatre étoiles contre la pollution nocturne

Par son action contre la pollution lumineuse, le Moncéen Bernard Bonsens a permis à la commune d'être distinguée au niveau national comme commune villes et villages étoilés avec 4 étoiles.

En 2010, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes a labellisé 64 communes françaises au concours «Villes et Villages Étoilés», en 2010, pour leurs actions en faveur de la réduction de la pollution lumineuse. L'objectif est d'inciter les collectivités locales et les citoyens à la préservation de la qualité de l'environnement nocturne.

Pour l'obtention de cette reconnaissance, les collectivités doivent respecter des critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public etc.

L'association souhaite ainsi «favoriser les communes maîtrisant leur consommation énergétique, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumière pour en limiter l'impact, l'utilisation de l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé publique. Une commune sarthoise, Fercé-sur-Sarthe a obtenu 5 étoiles, tandis que Moncé-en-Belin en recevait quatre.

Lors de la cérémonie des vœux, le maire de Moncé, Michel Freslon, a tenu à remercier Bernard Bonsens, qui depuis des années mène «une action acharnée contre ce phénomène et voit ainsi son combat reconnu dans toute la France grâce à cette distinction».

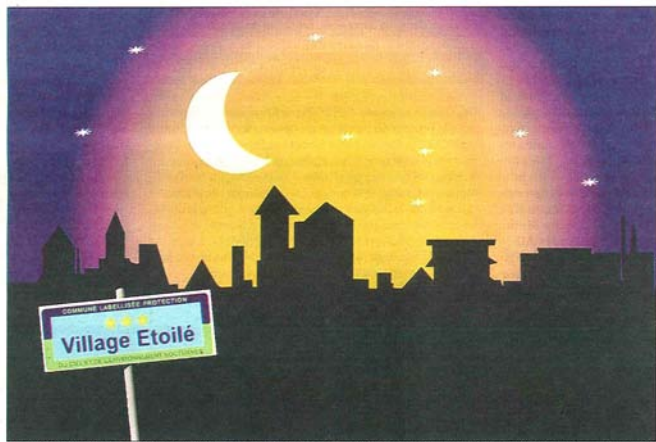


Grace à Bernard Bonsens, la commune s'est engagée dans la préservation de l'environnement nocturne

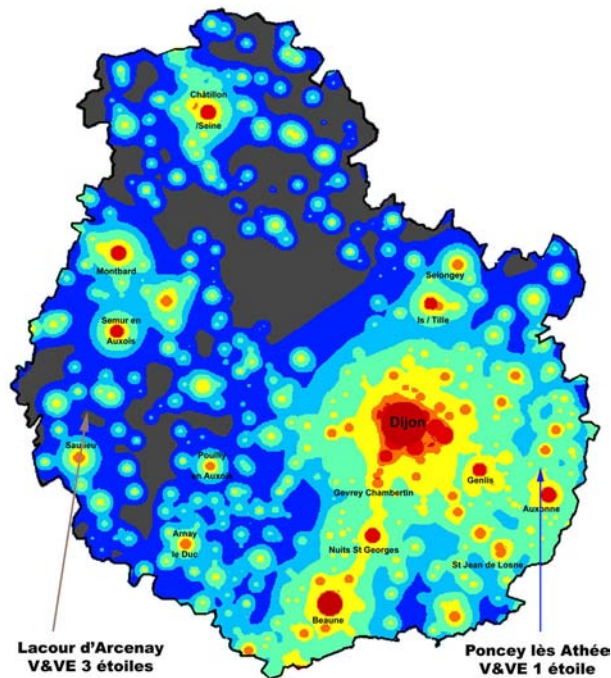
Extrait du journal *Le Bien Public* 23 janvier 2011

LABEL. Les villages de Lacour-d'Arcenay et Poncey-lès-Athée ont été récompensés pour avoir réduit leur pollution lumineuse. PAGE 2

Au clair de la lune



Le concours Villes et villages étoilés encourage les actions en faveur de la protection de l'environnement nocturne. Illustration LBP



ENVIRONNEMENT. Lacour-d'Arcenay et Poncey-lès-Athée luttent contre la pollution lumineuse.

Labellisés "Village étoilé"

Soixante-quatre communes ont été primées aux concours Villes et villages étoilés, dont deux en Côte-d'Or. Rencontre avec les deux lauréats, Jean-Pierre Morin et Gérard Blandin.

En 2009, c'est le village de Fontangy qui avait été primé, avec deux étoiles. Pour cette édition 2010, deux communes ont été distinguées à l'occasion du concours Villes et villages étoilés : Lacour-d'Arcenay (canton de Précy-sous-Til), 133 habitants, et Poncey-lès-Athée (canton d'Auxonne), 600 habitants. Un prix qui vient récompenser leur action en faveur de la diminution de la pollution lumineuse.

La remise des prix a eu lieu mercredi, à Dijon, dans les locaux du Siceco, le Syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or. Avec respectivement trois et une étoiles, les deux villages lauréats vont pouvoir accrocher un nouveau panneau à l'entrée de leurs communes (notre photo). Pour Jean-Pierre Morin, maire de Poncey-lès-Athée (une étoile), « au-delà de la récompense, c'est la concrétisation d'une politique d'écono-



Gérard Blandin et Jean-Pierre Morin, les deux lauréats, encadrant Jacques Jacquenet, président du Siceco. Photo E. H.

Deuxième édition d'un concours national

Depuis son lancement en 2009 par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN, cofondée par la Société astronomique de Bourgogne), le concours Villes et villages étoilés encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Il favorise l'amélioration du cadre de vie tout en s'inscrivant dans une politique de développement durable alliant économie d'énergie et sauvegarde de la biodiversité des espèces nocturnes. Le label, de 0,5 à 5 étoiles, vient récompenser les efforts des communes réalisés en matière de gestion de l'éclairage public.

« Depuis de nombreuses années, on coupe l'éclairage public dès minuit. »

Gérard Blandin, maire de Lacour-d'Arcenay

mie d'énergies engagée par la commune ». Autrement dit, en pratiquant une extinction totale de l'éclairage public entre minuit et 5 heures, le village anticipe les efforts à venir en matière de budget, puisque les tarifs de l'électricité vont augmenter en 2011.

« Un havre de ciel noir »

Autre lauréat, Gérard Blandin, maire de Lacour-d'Arcenay. « La commune était déjà engagée dans une politique de maîtrise de l'éclairage public. Depuis de nombreuses années, on coupe ce dernier dès minuit. Et depuis peu, nous avons opté pour une coupure entre 23 heures et 6 heures. »

On l'aura compris, ce label "Village étoilé" traduit l'engagement d'une collectivité pour réduire la pollution lumineuse. Ce qu'explique Éric Chariot, président de la

Société astronomique de Bourgogne (Sab) : « Cette opération a évidemment un intérêt économique. Mais il faut dire que l'énergie lumineuse que l'on emploie est assez mal utilisée puisqu'une grande partie va vers le ciel et n'éclaire pas les rues. L'autre intérêt est d'ordre touristique : la Bourgogne et la Côte-d'Or, situées entre la région parisienne et la région lyonnaise, deviennent du coup un havre de ciel noir et pourraient générer, pourquoi pas, un tourisme astronomique ».

Reste un autre défi : inciter les grandes communes à mieux gérer leur éclairage public. Si le Siceco accompagne six cent soixante-trois communes en Côte-d'Or dans leur gestion de l'électricité (Beaune a adhéré cette semaine au syndicat, nldr), certaines agglomérations ont encore du chemin à parcourir. « Les solutions existantes sont multiples, poursuit Éric Chariot.

Mieux gérer l'éclairage, ça peut être par exemple la suppression de points lumineux inutiles ou encore la rénovation des luminaires vétustes. »

EMMANUEL HASLE

e.hasle@lebienpublic.fr

Extrait du journal *Courrier Picard* 21 janvier 2011

Village trois étoiles contre la pollution lumineuse

Le village de Landifay-et-Bertaignemont, 300 habitants, vient de recevoir le label « villages étoilés ». Un éclairage public très mesuré explique l'obtention de ces trois étoiles. La nuit, dans ce village de Thiérache, ne cherchez pas un éclairage public. Tout est éteint. Grâce à ce geste quotidien, la commune a remporté le label « village étoilé ». En prime, elle a décroché trois étoiles (sur cinq) sur le panneau à afficher à l'entrée de la commune. Remis par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement (ANPCEN) début janvier, ce label a pour objectif de faire réduire la pollution lumineuse. Le maire Hugues Brault gère l'éclairage public au compte-goutte. « Pour des raisons avant tout économiques, on éclaire modérément.

On est depuis 10 ans (depuis qu'il porte l'écharpe tricolore), très vigilant dans ce domaine. »

La facture d'électricité de la commune est divisée par plus de deux. L'éclairage public est allumé le matin entre 6 et 8 heures et le soir entre 17 h 45 et 22 heures environ. « Une horloge règle l'éclairage en fonction de la luminosité », explique Hugues Brault. La nuit, c'est extinction des feux pour des raisons économiques. Et les habitants y sont habitués. Et ne s'en plaignent pas. Côté sécurité, rien a changé dans le village. « Éclairer toute la nuit n'empêche pas la délinquance », estime le maire. Carine Souplet, correspondante départementale de l'ANPCEN, renchérit : « Quand il fait noir, les automobilistes se retrouvent dans un environnement



Le maire Hugues Brault, entouré de David Devicques son 2e adjoint et de Pascal Idée, conseiller municipal, affiche fièrement le label «village étoilé».

hostile et il ralentissent. C'est un frein naturel aux accidents ». Cette dernière, passionnée d'astronomie, a emménagé

il y a trois ans dans la commune, pour la qualité du ciel et la faible nuisance lumineuse.

Extrait du journal *Le Maine Libre* 7 janvier 2011
emainelibre.fr
 Vous avez la parole

A Flée, l'éclairage a cinq étoiles

Trois communes sarthoises figurent au palmarès du concours de l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes des villes et villages étoilés. Coup de projecteur à Flée.

Parmi les 64 communes participantes au concours Villes et villages étoilés, trois communes de la Sarthe ont vu leurs efforts récompensés. Flée et Fercé-sur-Sarthe obtiennent la plus haute distinction, 5 étoiles et Moncé-en-Belin 4 étoiles. A travers ce concours, il s'agit de « promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne et inciter aux économies d'énergie » indique l'association qui a lancé ce label en 2009.

L'attribution s'effectue à partir de critères portant sur « les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement ». A Flée, bien avant de répondre au concours, la municipalité s'est posée les bonnes questions lors de travaux d'enfouissement du réseau électrique. « Nous avons fait un choix particulier sur un type de candélabres et nous avons réfléchi à leur orientation avec un flux lumineux orienté vers le bas. Nous avons également limiter la puissance » explique Myriam Feurtey-Maudet, le maire de Flée.

Eclairage public et bon sens

Il n'est pas forcément utile de doter un village de 580 habitants d'un éclairage surdimensionné. « Nous n'avons pas de monument particulier illuminé ». Le clocher de l'église de Flée n'est pas non plus un phare qui scintille la nuit au milieu de la campagne. Et l'éclairage de la commune fonctionne de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h 30 et de 6 heures du matin au lever du jour.

« Nous sommes un petit village mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Il s'agit de diminuer la pollution lumineuse. En outre, cela permet de réaliser des économies d'énergie. Je crois que tout le monde s'y retrouve ». Minuteries, détecteurs de mouvements, candélabres sans boules qui évitent le nettoyage, etc... A Flée, on cultive le bon sens. « La nuit, c'est la nuit ». Pas étonnant du coup que la ligue de protection des oiseaux soit venue proposer une nuit de la chouette. Ce nouveau label permet de mettre en lumière une commune qui le mérite certainement.

Serge DANILO

http://www.lemainelibre.fr/actualite/article_-A-Flée-lreclairage-a-cinq-etoiles_14929-5_actualite.Htm



Le Mans, mai 2009. De plus en plus de communes réfléchissent à une autre utilisation de l'éclairage public pour des raisons écologiques et financières évidentes. Photo archives « Le Maine Libre » Hervé Petitbon

Tramayes (71520) labellisée : extinction de l'éclairage public

Lors des 12^{ème} assises de l'énergie, du climat et de l'air, la commune de Tramayes (71520 / 1000 hab.) vient de se voir attribuer pour l'ensemble de ses actions et projets environnementaux, le prix spécial 2011 du jury de la Ligue des Energies Renouvelables. Cette ligue regroupe le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

(MEDDTL), de l'association des maires de France (AMF) et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Cet honneur conforte cette commune dans son envie de poursuivre le travail accompli. Cela couronne l'ensemble des actions mises en place (chaufferie bois avec réseau de chaleur, extinction de l'éclairage pu-

blic, collecte d'eau de pluie ...) mais aussi les projets à venir (maison de santé pluridisciplinaire, éco quartier ...). Il semble que le jury ait aussi apprécié l'effort de communication dont l'une des composantes est le site www.tramayes.com de la ville.

Tramayes 71520 / voir SOS 39 p.13

Vu sur 20 minutes.fr 4 février 2011

Paris va briller un peu moins



Paris aussi a joué de le jeu d'«Une heure pour la planète» et a éteint les lumières de plusieurs monuments comme la Tour Eiffel ou le palais de l'Elysée. B.HORVAT/AFP

ENERGIE - Mais c'est pour la bonne cause: la Ville veut réduire de 30% la consommation de son éclairage public...

La Ville de Paris devrait adopter, lundi 7 février en fin d'après-midi, son nouveau contrat d'exploitation de l'éclairage public. Banal? Pas tant que cela, car pour ce renouvellement, la municipalité a désigné un consortium ETDE-Satelec-Vinci Energies-Aximum, et a cette fois-ci incorporé une clause «d'obligation de résultat» dans le cadre d'un «marché à

performance énergétique». L'objectif? Faire diminuer de 30% la consommation énergétique de la capitale à l'horizon 2020. Ce qui correspond aux dispositions adoptées par la Ville en 2007 dans le cadre de son «Plan climat».

Avec plus de 200.000 points lumineux sur son territoire, la municipalité dépense chaque année 12 millions d'euros de crédits d'électricité pour son éclairage. Pour réduire sa consommation, et donc sa facture, la Ville devrait passer progressivement à l'éclairage à LED lors des renouvellements d'ampoules, et moduler l'intensité lumineuse à certains endroits et selon les heures.

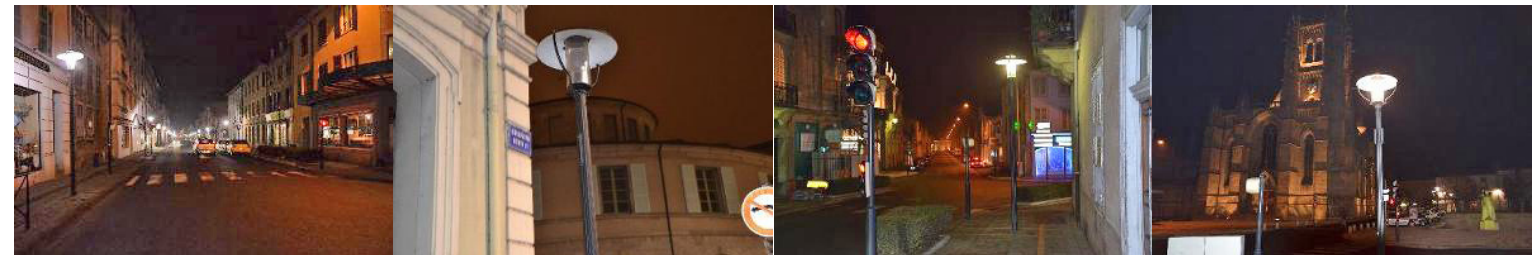
Mickaël Bosredon

Extrait du journal La Montagne 4 février 2011

la montagne.fr

Une expérience lumineuse pour la ville ?

ville d'Ambert 63600



On serait tenté de parler d'idée lumineuse ! Soucieuse des économies d'énergie et de la gêne éventuelle causée par les lampadaires électriques, la ville d'Ambert mise sur la réduction de son éclairage public.

L'opération a débuté en milieu de semaine dernière, sur le boulevard Henri-IV ; elle va prendre de l'ampleur dès lundi prochain et se généraliser aux boulevards de l'Europe et Sully, à l'avenue Foch et autour de la place Georges-Courtial. Et si le nombre de points lumineux va bel et bien être revu à la baisse dans le centre, c'est, dans un premier temps en tout cas, une période d'observation dans laquelle la ville d'Ambert a décidé de s'engager. « Le point de départ de cette réflexion a été une étude, menée par l'Ademe, quant aux dépenses communales liées à la consommation d'énergie », précise Baptiste Evaux, chargé de mission développement durable à la ville d'Ambert. « Nous avons été alertés quant à notre consommation liée à l'éclairage public ».

Le poste annuel, estimé à 90.000 €, convainc la municipalité de se pencher sur la question et d'imaginer des propositions allant vers une rationalisation et une meilleure pertinence de l'éclairage en ville.

« Fort de cette observation, on s'est aperçu que nous avons un important potentiel de réduction devant nous », résume Nadine Bost, l'élue en charge du développement économique de l'emploi et de la formation. D'autant que la ville d'Ambert brille par... son important nombre de lampadaires, rapporté au nombre de ses habitants ! « On estime qu'il y a un lampadaire pour sept Ambertois, ici, sourit Baptiste Evaux. Ailleurs en France, la proportion est d'un lampadaire pour 12 habitants environ... » Soit presque le double.

Suréclairée, la ville d'Ambert ? « Il est en tout cas imaginable de couper un lampadaire sur trois ou quatre, sans que cela gêne la sécurité en ville. Le tout est de rationaliser cet éclairage : le rendre vraiment pertinent », insiste Nadine Bost. D'autant que

certain habitants de la ville n'hésitent pas à parler de pollution lumineuse « et nous informent que cela va jusqu'à gêner leur sommeil », assure le chargé de mission.

Dans un premier temps, 40 points lumineux environ vont être déconnectés en ville, pendant un mois, dès lundi. « À la suite de cette période d'observation expérimentale et suite aux suggestions que les Ambertois vont nous faire remonter en mairie, on pourrait repenser tout l'éclairage de la ville », lance Nadine Bost. « D'un côté, nous tiendrons compte de l'économie réalisée par la diminution des lampadaires en service. On imagine qu'elle pourrait être substantielle, chaque point lumineux coûtant 50 € par an à la ville. De l'autre côté, grâce aux observations des Ambertois on pourrait imaginer une répartition plus judicieuse de l'éclairage public ». La réflexion est lancée : la balle est dans le camp des Ambertois !

Marie-Edwige Hebrard marie-edwige.hebrard@centrefrance.com

http://www.lamontagne.fr/editions_locales/thiers_ambert/une_experience_lumineuse_pour_la_ville_@CARGNjFdJSsBFRIABrk-.html

Vu sur *La Nouvelle République* 22 décembre 2010

37 - Éclairer moins pour protéger l'environnement

Tauxigny est la deuxième commune d'Indre-et-Loire à signer une charte de protection de l'environnement nocturne. Une économie d'électricité de 50 % est possible pour la commune

C'est au moulin du Ligoret, à proximité de l'observatoire de la SAT (Société Astronomique de Touraine) à Tauxigny qu'a été signée la charte ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) par André Audurier, maire, Christian Juin, président de la SAT et Thierry Bonnin, correspondant de l'ANPCEN en Indre et Loire.

Le lieu est symbolique, a précisé Christian Juin, car le moulin a été rénové par la communauté de communes du Lochois. Le gérant, Marc-Olivier Peinturaud, propose plusieurs formules d'hébergement (32 lits) et de restauration. De plus, il peut accueillir de jour comme de nuit des classes d'enfants qui participent à des stages d'astronomie à l'observatoire.

Dans ce moulin a également été réalisé un planétarium, qui fonctionne depuis le mois de mai de cette année. Les séances ont lieu le jeudi soir et le samedi après-midi (réservation à l'office de tourisme de Loches).

Cette charte a été signée suite à la participation de la commune de Tauxigny au concours Villes et villages étoilés, organisé par l'ANPCEN et l'association des maires de France. Cette commune est la deuxième en Indre-et-Loire à participer au concours. La première étant Sainte-Maure-de-Touraine, qui a également signé la charte en juin de cette année. Ce concours fonctionne comme Villes et villages fleuris. Un panneau sera installé à l'entrée du village avec un nombre d'étoile correspondant à une notation précise des installations d'éclairage public (puissance et orientation des lampadaires, extinction totale ou partielle en deuxième partie de nuit).

Cette action a été lancée pour « sensibiliser les communes sur l'intérêt d'éteindre en deuxième partie de nuit », explique Thierry Bonnin. En effet, « réaliser une coupure totale de son parc de lampadaire, économise 50 % de sa facture d'électricité consacrée à l'éclairage public. Cela participe également au respect du Grenelle de l'Environnement, qui a été voté en mai dernier. Il



De gauche à droite, MM. Juin, Audurier et Bonnin.

faut savoir qu'en France, 1 kW d'électricité dégage 119 grammes de CO₂ dans l'atmosphère ».

De plus, éteindre en deuxième partie de nuit respecte l'alternance jour/nuit pour la faune, la flore et les êtres humains. « Des études récentes montrent qu'une personne soumise à un éclairage continu peut provoquer des troubles du sommeil ou engendrer du stress ».

Pour terminer, cela permet aux astronomes amateurs ou professionnels de réaliser leur passion en observant le ciel sans un halo lumineux, qui éteint les étoiles de la voûte céleste. Pour en savoir plus sur la question, une exposition a été installée au moulin du Ligoret.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/ACTUALITE/Dossiers/Environnement/Entreprises-et-collectivites/37-Eclairer-moins-pour-protoger-l-environnement>

Eclairage Public : Optimiser la consommation d'énergie

Communication à Plérin (22190)

Un programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public a été adopté en novembre 2009. Les secteurs en éclairage permanent et en éclairage restreint ont été redéfinis. Les secteurs en éclairage restreint, ont vu leurs horaires diminués (22h30-6h30 au lieu de 23h-5h45). Le programme prévoyait également des travaux d'optimisation des secteurs d'éclairage permanent/restrict. En effet, certaines zones qui ne nécessitaient pas un éclairage permanent étaient raccordées à une même commande qu'un carrefour à risque ou qu'un axe majeur. La séparation des commandes impliquait des travaux de réseaux récemment réalisés.

Ainsi les secteurs éclairés en permanence ont été réduits aux secteurs suivants:

- axe pont de Gouet (rue du Vieux Moulin) – Place Kennedy via les quais du Légué
- hyper-centre de Plérin-sur-Mer jusqu'au giratoire de l'Europe
- gros giratoires ou intersections à risque tels que Croix Lormel, Gouet, Sainte Croix, Bon Repos, Europe.

Le budget global de ces travaux réalisés en 2010 s'élève à 15 000 €. Cette action a été inscrite au programme Agenda 21 de la Ville et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Contact

Direction de l'Environnement, du cadre de vie et de l'Agenda 21
Hôtel de Ville, Rue de l'Espérance



Conférence de restitution du projet IPAMAC

« Trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées »
à Saint-Amant-Tallende (63), le 18 janvier 2011



L'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) a organisé ce mardi 18 janvier 2011 une conférence pour restituer les résultats du projet « Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées » à Saint-Amant-Tallende (63). Plus de 100 élus et techniciens des 10 Parcs naturels et autres territoires du Massif central et du Languedoc-Roussillon ont participé à cette restitution et discuter des enjeux de partenariats entre les différents acteurs du Massif central autour de la thématique de la Trame verte et bleue et du maintien des milieux ouverts herbacés du Massif central.

Un appel à projets du Ministère en charge de l'écologie

Les 10 Parcs naturels du Massif central, regroupés au sein de l'IPAMAC, sont engagés dans un projet expérimental commun sur la trame écologique, dans le cadre d'un appel à projets du Ministère en charge de l'écologie lancé au début de l'année 2008. Ils se sont associés pour ce projet aux Parcs naturels régionaux du Languedoc-Roussillon et à 2 laboratoires de recherche (l'Université de Saint-Etienne-CRENAM et le CEMAGREF de Montpellier).

La « Trame verte et bleue » : une thématique « phare » du Grenelle de l'environnement

Ce projet a ainsi contribué aux réflexions nationales sur cette thématique notamment en alimentant les travaux du Comité opérationnel « Trame verte et bleue » issue des discussions du Grenelle de l'environnement. La trame écologique correspond à un maillage d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui constituent un support qui permet aux espèces animales et végétales, comme l'homme, de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... en d'autres termes d'assurer leur survie ! Elle contribue ainsi au maintien des

écosystèmes et des services que nous rend la biodiversité au quotidien : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. La « Trame verte et bleue » est une des mesures « phares » du Grenelle de l'environnement qui vise à protéger cette trame écologique, et la biodiversité qu'elle soutient, dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Elle doit notamment être prise en compte dans les documents d'urbanisme tels que les SCOT et les PLU.

Le Massif central : un territoire interrégional intégrant le plus grand espace préservé d'Europe

Sa dimension interrégionale et sa cohérence à l'échelle du Massif central confère au projet « trame écologique du Massif central » une certaine originalité et une valeur de test à l'échelle nationale. La force et l'attrait du Massif central reposent sur la richesse de son patrimoine naturel et de ses paysages. Il intègre le plus grand espace préservé d'Europe constitué par la continuité de 4 Parcs (Haut-Languedoc, Grands Causses, Cévennes et Monts d'Ardèche) et s'inscrit dans un axe montagnard européen majeur allant du Massif alpin, jusqu'à la chaîne pyrénéenne et aux Monts cantabriques.

Une perspective de réseau élargi d'acteurs à l'échelle du Massif central

Ce projet a permis d'initier une réelle dynamique de réseau d'acteurs. Les Parcs naturels, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels et Conservatoires botaniques du Massif central partagent la volonté de mettre en œuvre des actions communes en faveur du maintien des prairies naturelles, milieux fortement identitaires de ce territoire rural de moyenne montagne. Autour de la table ronde, André Valadier, Président du Syndicat de Défense et de Promotion du Fromage de Laguiole et Premier Vice-Président de l'association d'émergence du projet de Parc naturel régional de l'Aubrac, partage cet objectif en rappelant l'importance d'impliquer la profession agricole, acteur incontournable de la préservation de la qualité et de la diversité de ces milieux, afin de mener ces actions en lien avec les pratiques agricoles et les produits du terroir. Au travers cette conférence et les pistes pour poursuivre les travaux, l'IPAMAC souhaite contribuer à l'émergence d'un réseau Massif central de gestionnaires d'espaces naturels, d'organisations agricoles et de scientifiques.

Site Web : <http://www.trame-ecologique-massif-central.com>

Trame Verte, trame Bleue... trame Nuit ?

Le 18 janvier 2011, j'ai assisté aux conférences suivies de la table ronde de l'IPAMAC (Association des Parcs naturels du Massif central). Pour faire simple, l'IPAMAC est né d'un appel à projet du MEEDDEM (Ministère de l'Environnement – ancienne appellation) pour l'élaboration d'un projet territorial de développement durable et la mise en place d'une trame verte et bleue TVB entre les PNR du massif central. Une extension vers les Pyrénées est même souhaitée.

Étaient présentés les territoires concernés et les axes de développement. Comme je le craignais l'environnement nocturne était sous estimé, pour ne pas dire ignoré. Je suis donc intervenu pour qu'il soit pris en compte dans la poursuite des études. Le représentant du PNR des causses du Quercy m'a emboité le pas pour nous dire que le parc est sur l'étude d'un agenda 21 dans lequel l'environnement nocturne sera mis en avant.



Pour les aider dans cette démarche LICORNESS est présent dans l'étude. Fabienne Allag-Dhuisne chef de projet au MEEDDEM en charge de la trame verte et bleue était présente et a approuvé ma démarche. Le hasard a voulu que je sois assis à côté d'elle au cours du repas de midi, j'ai pu lui communiquer plus de détails. Elle m'a affirmé que l'environnement nocturne n'était pas oublié dans les discussions pour la mise place de la trame verte et bleue au ministère.

Cordialement,
Daniel Rousset ANPCEN 63

Action dans les Ardennes

Mathieu Sénagas et moi-même avons réalisé une action très intéressante mercredi 16 février 2011 le département des Ardennes. Comme ce département n'a actuellement pas de correspondant, nous nous sommes chargés d'intervenir à la demande de l'ALE 08 (agence locale pour l'énergie), une association qui promeut avec le soutien de l'ADEME toutes les formes d'économies d'énergie. Cette agence souhaitait organiser une soirée de sensibilisation autour de la pollution lumineuse, à destination des élus, des services techniques communaux et des syndicats d'électrification. Initialement prévue début décembre, celle-ci avait été annulée pour cause de risques de neige.

La soirée était orchestrée autour de trois intervenants :

- l'ALE 08 représentée par Sophie Brasseur a d'abord présenté un diaporama intitulé «Contexte général, enjeu de la maîtrise énergétique de l'éclairage public» : beaucoup de chiffres et la présentation des solutions techniques
- puis Olivier Flahaut, ingénieur de l'ADEME a présenté les démarches et les aides pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public
- enfin, je suis intervenue sur la thématique des enjeux de la PL, en développant particulièrement les thématiques environnement et santé, mais aussi en rappelant les différents axes de travail pour réduire cette pollution. En fait, la présentation que je fais habituellement avait été rabotée de tous ses chiffres, qui avaient été présentés en première partie.
- pour finir, projection a été faite d'un reportage intitulé «Eclairer moins pour gagner plus».

Nous avons évidemment fait la promotion de Villes et Villages Etoilés (mise à disposition de plaquettes de présentation à l'entrée + rappel dans le diaporama), mais je pense qu'à ce sujet, beaucoup de points ont été marqués lorsque nous avons fait la remise de deux diplômes à la fin des présentations : en effet, les communes d'Arreux (labellisée 2 étoiles en 2009) et Savigny-sur-Aisne (3 étoiles en 2010) ont reçu leur diplôme et ont pu à cette occasion raconter leur expérience (très positive) à toute l'assemblée. Pour l'anecdote, la commune de Savigny sur Aisne a participé au concours, parce que **madame le Maire a vu pendant ses vacances dans les Alpes, un panneau V&VE à l'entrée d'une commune et s'est intéressé au sujet !** C'est une preuve que ces panneaux attirent l'attention...

Sans le report de la soirée, nous n'aurions pas pu remettre ces diplômes de cette façon (les résultats n'avaient pas encore été publiés en décembre). De plus, nous avons été étonnés par le nombre de personnes présentes : nous étions 65 ! Il s'agissait essentiellement de maires, d'adjoints ou de conseillers, donc le cœur de notre cible : au moins 35 communes étaient représentées...

J'ai profité de cette occasion pour faire passer une feuille dans l'assemblée, afin de recueillir les informations d'extinction des communes (tableau demandant : nom de la commune, nom de la personne, fonction, coordonnées, extinction O/N et horaires) : j'ai récupéré les infos pour 27 d'entre-elles, dont 12 pratiquent l'extinction (les infos ont été transmises à Michel Deromme qui gère avec Christophe Martin-Brisset le suivi national des communes avec extinction nocturne). J'avais également mis à disposition sur une table un exemplaire du CCTP, avec une feuille à proximité pour proposer de l'envoyer par mail : succès plus mitigé, avec seulement une personne noté, mais je n'en ai peut-être pas assez parlé.

C'était une soirée très réussie et motivante, avec un public nombreux et intéressé. Les gens de l'ALE 08 étaient surpris du nombre de participants (d'habitude, une trentaine de personnes est un bon score pour eux). Ils sont très motivés pour développer cette thématique PL, souhaitent promouvoir nos actions et en particulier V&VE. D'ailleurs, ils ont renvoyé leur adhésion à l'ANPCEN. Bref, on pourra compter sur eux pour relayer l'information dans ce département. Je reste bien sûr en contact avec eux, en attendant qu'un correspondant prenne la relève.

J'ajoute pour conclure que les agences locales pour l'énergie étant présentes dans de nombreux départements, cela peut être une piste intéressante pour tous les correspondants, pour développer leurs actions et leur réseau. A vous de jouer !

Carine Souplet & Mathieu Sénagas / ANPCEN 02



Informations Belfortaines

Belfort (50000 habitants / 7000 points d'éclairages) a engagé une vaste réflexion sur l'extinction, le remplacement des éclairages boules est prioritaire. Après consultation du comité de quartier : diminution de l'éclairage du château de Belfort au fur à mesure de l'avancement de la nuit, et mise en veille de la vieille ville, en ne concernant que le strict nécessaire.

L'adjointe (écologiste) chargée du projet de diminution est très au fait du problème, mais il faut dire que les grandes villes viennent de loin avec les mauvaises habitudes prises par le passé. Je dois la rencontrer prochainement pour faire le point sur les travaux en cours.

A signaler : la ville participe au «Jour de la Nuit» et répond favorablement aux demandes d'extinctions du club astro CERAP qui gère aussi le planétarium de Belfort, pour les manifestation grand public, nuit des étoiles, fête de la science, événement astro.

La ville de Delle (6000 habitants), une étude sur l'ensemble de la ville est engagée depuis 2009, le but premier est de réduire la consommation, les modifications d'éclairage tiendront compte des remarques que j'avais présenté au conseil municipal. De plus le responsable du suivi au niveau du conseil est membre du club astro CERAP de Belfort, donc fin connaisseur de la pollution lumineuse, j'espère pouvoir signer une convention avec la ville en 2011.

Besançon (117000 habitants) mène aussi une politique d'amélioration, la ville a été citée sur la liste il y a quelques temps, je n'ai pas plus d'informations sur l'évolution de l'étude.

Michel Masson
correspondant ANPCEN 90

Côté entreprises

Le 28 janvier, j'ai rendu visite à une entreprise de stockage de véhicules neufs à 20 km de Limoges avec un éclairage sur mâts gênant les riverains, certains m'avaient accompagné. Très bon contact, le directeur de l'entreprise a découvert et compris le problème de la pollution lumineuse, on devrait obtenir une extinction nocturne rapidement.

Idem pour la papeterie de Saillat (ouest Haute Vienne, Européen Papers, une énorme usine ISO 14001 qui veut développer une reconnaissance verte), là aussi très bon contact avec le directeur de l'environnement, on s'achemine rapidement vers une extinction de 21h à 4h00.

Michel Deromme
Correspondant ANPCEN Limousin

DÉMARCHES TERRITORIALES EXEMPLAIRES

Prix Éclairage Public



Présentation de la démarche

- Extinction de l'éclairage public communal de 23 h 30 à 5 h 30 afin de protéger l'environnement nocturne
- Réduction des consommations et des dépenses énergétiques des infrastructures communales

Redécouvrons la nuit !

Boisset Saint Priest (42)

La commune de Boisset-Saint-Priest, commune rurale caractérisée par sa grande superficie et la présence de nombreux hameaux dispersés redécouvre la nuit. Le conseil municipal a voté en avril 2009 l'extinction de l'éclairage public municipal de 23 h 30 à 5 h 30. Les trois quarts des foyers lumineux pilotés par les horloges préexistantes sont désormais coupés pendant la nuit. La durée annuelle d'éclairement passe de 4 100 h à 1 910 h.

L'opération vise à réduire les dépenses énergétiques des infrastructures communales. Boisset-Saint-Priest compte diviser par 3 les dépenses énergétiques et les émissions liées à l'éclairage public. La commune cherche aussi à protéger l'environnement nocturne en diminuant la pollution lumineuse. Elle contribue ainsi à protéger la faune et la flore perturbées par le maintien du ciel dans un état crépusculaire permanent du fait d'un éclairage mal adapté. La suppression de l'éclairage nocturne agit aussi contre les effets pernicieux de la luminosité nocturne sur l'homme (troubles du sommeil, dérèglement hormonal) et facilite l'observation du ciel nocturne. Cette démarche sensibilise également les habitants, les automobilistes et les décideurs locaux aux enjeux environnementaux de l'éclairage.

Informier : une clef pour convaincre

La réussite de cette action repose sur une campagne d'informations ciblée. Les messages ont été diffusés auprès de trois publics spécifiques : les habitants, les automobilistes, les élus. Des affiches explicatives ont été placardées à l'attention des habitants sur les panneaux d'information de chaque hameau, de chaque commerce et de chaque bâtiment communal. Une rubrique dédiée a été mise en ligne sur le site Internet communal et le bulletin trimestriel communal, distribuée à tous les foyers a relayé la démarche. La population a été invitée à participer à la soirée inaugurale gratuite, le 25 septembre 2009 à la salle des fêtes avec des animations proposées par des associations : conférence et débat sur la pollution lumineuse animés par l'ANPCN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), présentation par la Ligue de la Protection des Oiseaux de la faune nocturne locale, initiation à l'observation par le club local d'astronomie. Les automobilistes traversant la commune ont été informés par le biais de 9 panneaux de signalisation routière installés aux entrées du village. Après avoir participé au concours 2009 « villes et villages étoilés » qui récompense les communes œuvrant pour un éclairage maîtrisé, la commune pourra également afficher le nombre d'étoiles attribuées pour saluer son engagement. Par ailleurs, la presse locale s'est fait écho de l'opération. Les élus locaux ont été invités à la soirée inaugurale. Ils ont pu assister à la présentation de la démarche au Conseil Cantonal présidé par le conseiller général devant les maires. Les revues dédiées aux collectivités locales ont été informées par l'envoi d'un communiqué. La sensibilisation des élus passe également par la participation de la commune au concours Energies d'Aujourd'hui Rhône-Alpes 2009.

L'effet boule de neige

La commune de Boisset-Saint-Priest a réduit ses dépenses énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre de 42 %. Elle a aussi contribué à l'amélioration de la sécurité routière : dans le noir, les automobilistes roulent moins vite que sur des routes désertes suréclairées qui incitent à la vitesse. Les arrêts aux panneaux « stop » sont également mieux respectés. La lumière des lampadaires n'écrase plus les panneaux réfléchissants.

Autre résultat significatif : les chouettes sont de retour dans le Bourg. Les témoignages favorables de la population compensent les réactions ambivalentes des personnes âgées parfois troublées par le souvenir des périodes de couvre-feu pendant la seconde guerre mondiale. Les municipalités voisines, convaincues par la démarche, ont annoncé qu'elles lanceraient une réflexion après avoir constaté sur le terrain la faisabilité et l'intérêt de l'extinction de l'éclairage nocturne. Malgré des actes de vandalisme commis sur deux panneaux à l'entrée de la commune, la démarche se poursuit à Boisset-Saint-Priest avec de nouveaux objectifs pour 2010. La consommation visée sera réduite à 15,8 MWh/an, soit une diminution de la consommation de 64 % par rapport au début de l'action. Des horloges horaires seront achetées pour les points lumineux qui ne sont pas équipés aujourd'hui (un quart de l'ensemble). La puissance des ampoules sera diminuée à la faveur de la prochaine opération de maintenance. Celle-ci est programmée en 2010. (Le « relamping » - changement des ampoules pour garantir un bon rendement - intervient tous les quatre ans). En menant à bien cette démarche, les élus de Boisset-Saint-Priest se sont réapproprié la problématique de l'éclairage public, habituellement déléguée aux techniciens. Ils retrouvent ainsi leur rôle de responsable de l'aménagement du territoire.

Contact : Mairie de Boisset-Saint-Priest
mairie.boissetsaint-priest@wanadoo.fr
04 77 76 34 88

Plus d'informations en images sur www.geneera.tv, la télé du développement durable en Rhône-Alpes.



Quelques chiffres

RÉSULTATS 2009
NOUVELLE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE :
25,8 MWh/an
(contre 44 MWh auparavant)
TOTAL ÉMISSION GES :
3 t/an (contre 5,3 t/an auparavant)
RÉDUCTION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉMISSIONS : 42 %
DÉPENSES CAMPAGNE D'INFORMATION : 1210 €

Les acteurs

MANDATAIRE :
Jérôme Peyer, élu municipal
chargé de l'environnement
ACCOMPAGNATEUR :
Association Nationale pour la Protection
du Ciel et de l'Environnement Nocturne

Vu dans *Actu-Environnement.com* 7 septembre 2010

Bâtiments vitrés : un "piège" à oiseaux souvent ignoré

Immeubles, passerelles, façades réfléchissantes, murs anti-bruit... Le verre tient une place considérable dans l'architecture moderne. En France, ce sont des centaines de milliers d'oiseaux qui succombent après avoir heurté des surfaces vitrées.

Les drames des oiseaux migrateurs font régulièrement la une des journaux en Amérique du Nord. Les métropoles modernes, fortement illuminées et parsemées de gratte-ciel, font énormément de victimes à plumes. En Europe, le phénomène d'attraction des oiseaux migrateurs nocturnes par des sources de lumière est moins connu, mais bien réel. C'est initialement grâce à un chercheur américain, Daniel Klem, que la dimension du problème a été révélée. Dans ses études commencées à la fin des années 80, il montre qu'il y a en moyenne entre 1 et 10 collisions par bâtiment et par an. Ce qui conduit à une estimation de 100 millions à 1 milliard de victimes ailées chaque année, uniquement aux Etats-Unis. La plupart ne survivent pas à une collision même si, dans un premier temps, ils sont encore capables de s'envoler.

Pour réduire les pertes, les organisations de protection ont lancé des initiatives de sensibilisation des architectes, des autorités et des propriétaires de tours. Les villes de Toronto et New York ont publié des recommandations indiquant comment concevoir à l'avenir des immeubles qui ménagent les oiseaux. En Europe, des études sont en cours en Suisse et en Italie. La station ornithologique de Sempach, en Suisse, a fait une série de tests, en coopération avec des industriels du verre, pour développer des vitres absorbant le rayonnement UV. Les substances absorbant les UV seraient en effet perçues par les oiseaux.

Le verre est en effet un piège pour les oiseaux. Leur capacité visuelle ne leur permet pas de l'identifier comme obstacle. Chez la plupart des espèces, les yeux sont situés sur les côtés de la tête. Cela leur permet une vue avec un angle très large, mais limite leur perception du relief.

D'apparition relativement moderne, le verre n'est pas pris en charge par les perceptions des oiseaux, même si, au cours des deux derniers siècles, merles, mésanges et martins-pêcheurs se sont de plus en plus adaptés au monde urbain.

Prévenir les collisions

L'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) lance une campagne de sensibilisation en France. Dans un dossier solidement documenté, elle propose un arsenal de mesures afin de ménager les oiseaux. La priorité est de rendre visibles les surfaces transparentes par des marquages, trames pointillées, lignes horizontales, verres colorés. L'autre solution consiste à éviter les surfaces planes au profit de surfaces inclinées ou bombées, d'adopter des matériaux translucides plutôt que transparents, de garnir les baies de brise soleils, de plantes grimpantes ou de stores extérieurs, aux avantages à la fois protecteurs et esthétiques.



Reste aussi à réduire la pollution lumineuse. Comme les insectes, les oiseaux migrateurs sont attirés par la lumière lorsqu'ils volent la nuit dans des conditions météorologiques difficiles. Tant que le ciel est dégagé, les lumières au sol ne posent pas de problème aux oiseaux migrateurs, qui s'orientent grâce aux étoiles et aux grandes structures géographiques. Les problèmes surviennent quand ils traversent des nuages ou des zones de brouillard. Lorsque la lumière est émise vers le ciel, leur sens de l'orientation est perturbé. Ils peuvent être attirés par le dôme de lumière d'une ville et y rester emprisonnés pendant des heures, jusqu'à épuisement.

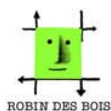
La solution est d'éviter le rayonnement vers le haut, de limiter l'éclairage au strict nécessaire en le ciblant de haut en bas afin de le concentrer sur des objectifs précis (routes, chemins, places...). C'est le cas de Lyon et de Zürich (Suisse), qui a lancé le Plan Lumière, alliant sécurité nocturne et sobriété lumineuse.

Agnès Sinaï

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/oiseaux-vitrage-protection-aspas-10963.php4>

Vu sur *Robin des Bois.org* 7 mars 2011

Mégatombe de rouge-gorges en Mer du Nord



Communiqué : 50 millions d'oiseaux migrateurs franchissent deux fois par an la Mer du Nord. La navigation astronomique d'au moins sept espèces est sévèrement perturbée par les flux de lumière artificielle émis par les plates-formes off-shore. Le dérangement est maximal quand le ciel nocturne est couvert de nuages ; il aboutit à la désorientation des oiseaux qui dans ces circonstances se mettent à tourner pendant plusieurs heures autour de cette fausse constellation que constitue une plate-forme off-shore la nuit.

D'après le rapport présenté par les Pays-Bas aux autres Etats-membres de la convention OSPAR pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est, une seule plate-forme pourrait être responsable de la mort par collision de 60.000 oiseaux par an.

Parmi les espèces-cibles figurent les merles, les

grives musciennes, les grives mauvis, les litornes, les alouettes des champs, les rouge-gorges et les eiders communs.

Ces projections statistiques s'appuient sur les observations de terrain. Sur une plate-forme allemande, 442 oiseaux de 21 espèces différentes ont été retrouvés morts sur les caillebotis et dans les coursives entre octobre 2003 et décembre 2004. Mais il est admis dans ce rapport que le nombre d'oiseaux morts après des collisions avec les parties aériennes des installations ou d'épuisement est beaucoup plus important. Ils sont perdus en mer.

L'influence fatale pour les oiseaux des rayonnements lumineux artificiels est connue depuis 1895 et elle s'est propagée à partir de 1950 avec l'illumination des tours verticales des aéroports et des raffineries de pétrole. Entre 1957 et 1995, 120.000 cadavres d'oiseaux ont été dénombrés au pied d'une tour de communication

TV. Les principales séries, plus de 1.000 oiseaux, se sont concentrées sur 24 nuits où une forte couverture nuageuse était associée à de la pluie.

Cela pourrait être une surprise que l'exploitation du pétrole en Mer du Nord décime les rouge-gorges ; ce serait oublier que ces passereaux familiers dont les populations sont en régression volent en septembre et en octobre depuis des pays scandinaves jusqu'en Europe du Sud et survolent à cet effet la Mer du Nord sur 500 km. Il en est de même pour les grives et les alouettes qui à la même saison descendent de Norvège pour rejoindre le Royaume-Uni et l'Irlande. Loin, trop loin des oiseaux de mer englués dans les marées noires de l'Erika ou du Torrey Canyon, les passereaux de passage en Mer du Nord qui succombent au supplice des plates-formes off-shore ont une mort anonyme, insignifiante et rapide ; leurs carcasses sont rapidement ingurgitées par les prédateurs.

http://www.robindesbois.org/communiqués/animal/2011/megatombe_rouge_gorges.html



Engagement 10

A la maison et dans ma commune, je limite l'éclairage la nuit

Pourquoi ?

Depuis son origine, la vie est rythmée par l'alternance du jour et de la nuit. En moins de cinquante ans, l'homme a bouleversé cette alternance par une utilisation anarchique et disproportionnée des éclairages publics.

Les cartes de **pollution lumineuse*** montrent un fractionnement des habitats des espèces animales de plus en plus grand un peu partout en France et dans le monde.

Chaque nuit, l'éclairage est responsable de la mort de centaines de papillons nocturnes, d'éphémères et autres insectes nocturnes et il perturbe la vie de nombreux oiseaux, amphibiens, chauves-souris. Dans les zones urbaines, il n'est pas non plus sans impact sur la qualité du sommeil, donc de la santé de l'espèce humaine.

Instinctivement, de nombreux insectes nocturnes sont attirés par les sources lumineuses, surtout quand elles sont émettrices de radiations ultra-violettes et ceci jusqu'à l'épuisement. Les conséquences sont très importantes. De nombreuses espèces sont exclusivement nocturnes pour tout ou partie de leur cycle de développement. Pour elles, leur survie est dépendante de la nuit. Chez les papillons nocturnes l'éclairage nocturne compte parmi les 3 causes principales de déclin, avec les pesticides et la raréfaction des habitats.

Des études ont montré que la pollution lumineuse affecte aussi le chant des amphibiens. Leur intensité est moins forte et comme ces chants interviennent dans la reproduction, leur modification peut entraîner la diminution de cette reproduction, donc la raréfaction, voire la disparition de l'espèce dans la zone considérée.

Chez les chauves-souris, ce sont les jeunes qui sont touchés par la lumière des bâtiments. Ils ont un poids plus faible et sont de plus petite taille que les jeunes de la même espèce grandissant dans les zones non éclairées.

Le saviez-vous ?

La plupart des lampadaires dépensent plus de 40% de leur énergie à éclairer le ciel. Ils sont à l'origine des « halos crépusculaires » qui colorent d'orangé le ciel et rendent la voie lactée et 90% des étoiles invisibles à la plupart des Français.

En France l'éclairage public est équivalent à 4% des émissions de gaz à effet de serre. L'éclairage public est souvent le premier ou le second poste de dépenses d'énergie pour les communes, en rappelant que 40% n'éclairaient que le ciel !

* Selon une définition AFNOR, une pollution est un altérage d'origine biologique, physique ou chimique. Altérage : substance ou facteur qui provoque une altération de l'environnement.

Engagement 10

A la maison et dans ma commune, je limite l'éclairage la nuit

COMMENT ?

Pour agir il faut d'abord se poser la question : mon jardin et les rues de ma commune ont-ils besoin d'être éclairés toutes les nuits et toute la nuit ?

Ensuite, quelques gestes simples à respecter pourront sauver la vie de nombreux animaux. En plus, ils permettront de substantielles économies d'énergie.

Pour cela on peut :

- utiliser des matériels avec des minuteries et des systèmes avec détecteur de mouvement,
- préférer les sources de lumière avec un faisceau concentré éclairant strictement sous le plan horizontal de la lampe ; éviter notamment tous les systèmes « à globe » ou partiellement dirigés vers le haut, qui gaspillent de l'énergie en éclairant le ciel, et dérangent les animaux sur un périmètre bien plus important,
- éteindre tous les éclairages extérieurs dès que l'on rentre à la maison, et plus généralement éviter toutes les sources lumineuses non indispensables au jardin,
- éviter l'éclairage nocturne des piscines, qui amène beaucoup d'insectes à se noyer,
- proposer au Maire de votre commune que l'illumination des édifices publics et des panneaux publicitaires soit réduite en pleine nuit ou en dehors de la période touristique,
- demander au Maire qu'il privilégie les éclairages avec des lumières orangées type sodium haute pression, chaque fois qu'un bon rendu des couleurs n'est pas indispensable, les radiations émises étant beaucoup moins nocives pour l'environnement que les éclairages blanc émetteurs d'ultraviolets.

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne : <http://www.anpcen.fr>

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : <http://www.ademe.fr>

<http://www.poitou-charentes.fr/files/pdf/engagements-biodiv/10-eclairage.pdf>



document réalisé avec la collaboration de Jean-François Blanchet correspondant ANPCEN 79

EN SAVOIR PLUS

Extrait du journal *TV Magazine Ouest* 4 février 2011

Pour bien dormir, il faut laisser la nuit venir en douceur

Notre organisme sécrète une hormone, la mélatonine, qui régule notre sommeil. L'épiphyse, ou glande pinéale, la fabrique pendant la nuit. C'est cette hormone, la mélatonine, que des chercheurs de l'école de médecine de Harvard ont dosée régulièrement chez des volontaires de 18 à 30 ans pour mesurer l'impact de l'éclairage artificiel sur le sommeil.

Sous éclairage contrôlé

Les participants de l'étude devaient, pendant la période d'observation, vivre selon un rythme régulier: 8 heures de sommeil, 16 heures d'éveil. Les trois premiers jours, ils ont passé leurs 16 heures d'éveil sous un éclairage artificiel d'une luminosité moyenne (entre 60 et 150 lux), normale pour une vie à l'intérieur. Les jours suivants, après 8 heures d'un tel éclairage, les chercheurs ont tamisé la lumière, en réduisant l'intensité jusqu'à atteindre une luminosité crépusculaire (3 lux). Toutes les 30 à 60 minutes, la mélatonine des volontaires était dosée par prise de sang.

Régulation de la pression sanguine

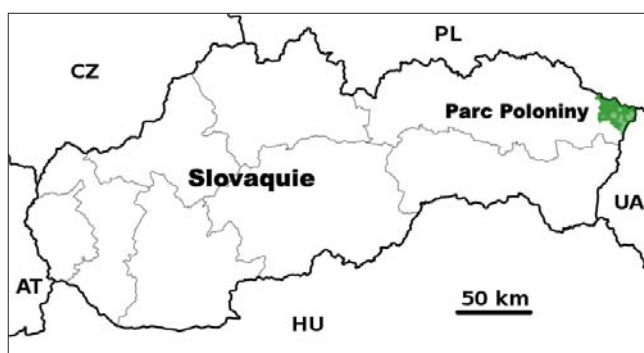
Résultat: quand la lumière garde la même intensité jusqu'au coucher, la mélatonine est sécrétée avec retard (71 % de production en moins au moment du coucher par rapport au jour où la lumière baisse graduellement). Et, en conséquence, la durée et la qualité du sommeil sont perturbées. Bref, les chercheurs nous invitent à vivre au rythme du soleil. Évidemment, ce n'est pas toujours facile, mais tamisons la lumière avant de dormir. D'autant que les effets de la mélatonine ne s'arrêtent pas à la qualité du sommeil: elle joue un rôle dans la régulation de la pression sanguine, la température corporelle et la glycémie, c'est donc une hormone précieuse que nous devons sécréter en quantité suffisante pour notre bonne santé.

S.L.



Extrait du site <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/65565.htm>

La première réserve d'obscurité slovaque voit le jour



Le 3 décembre 2010, a été inaugurée la réserve d'obscurité du parc Poloniny. Il s'agit d'une zone où la nuit noire est préservée de toute lumière d'origine humaine. Cette réserve d'obscurité se situe à l'intérieur du parc national déjà existant de Poloniny, qui se situe à l'extrême nord-est de la Slovaquie, à la frontière Polonaise et Ukrainienne.



La réserve d'obscurité a vu le jour sous l'impulsion de l'Institut d'astronomie de l'Académie Slovaque des Sciences (SAV), du parc national de Poloniny, de l'Association des astronomes amateurs slovaques, de la faculté des sciences de l'université P.J. Safarik de Kosice, de la société d'Astronomie de l'Académie Slovaque des Sciences, et de l'observatoire Vihorlatska à Humenne. Cette initiative vise non seulement à préserver la nuit naturelle dans un environnement déjà protégé (de nombreuses forêts du parc sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO [3]) mais aussi à sensibiliser le grand public sur la pollution lumineuse et ses conséquences sur les organismes vivants.

Le parc s'étend sur 48.519 ha. Il est constitué d'une zone complètement sombre de 29.805 ha, de zones dites «tampon» représentant 10.973 ha autour des communes de Kolonica et Ladomirov etc., et d'une partie plus claire située autour des communes de Kalná Roztoka, Klenová, Ruská Volová représentant 7.741 ha (Cf. carte détaillée du parc [2] et [3]). Un mémorandum signé entre les partenaires cités ci-dessus et les villes concernées garantit la préservation de la nuit naturelle sur cette zone.

Le parc national déjà existant de Poloniny a été choisi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les montagnes aux alentours protègent la zone centrale de toute pollution lumineuse. De plus, l'impact humain sur l'environnement est relativement faible puisque cette région est très peu fréquentée et possède une densité de population extrêmement basse de 9 hab/km². La zone a également été choisie pour la qualité de sa lumière nocturne. Il est en effet possible de voir à l'oeil nu 2000 étoiles (contre 200 dans une petite ville et à peine 20 dans une agglomération).

Les créateurs de la réserve souhaitent toucher un public large, allant des chercheurs au grand public, en passant par les astronomes amateurs. Ainsi, un dispositif unique en son genre contrôlera automatiquement la luminosité du ciel nocturne afin de garantir la qualité des données scientifiques. Pour attirer le grand public, la région développe le tourisme sur les thèmes de la nature et de l'astronomie en coopération avec la Pologne.

On ne trouve qu'une vingtaine de réserves d'obscurité au monde, principalement situées au Canada et aux États-Unis. En Europe on en trouve 2 en Hongrie, une en République Tchèque [5], en Slovénie et en Italie. Plusieurs autres réserves d'obscurité devraient être inaugurées dans les Carpates de l'Est, en Slovaquie, en Pologne et en Ukraine.

Voir aussi : <http://www.larando.org/le-parc-national-de-poloniny-en-slovaquie/>

Le mot du Maire

Villebarou 41000 (2600 hab.), Commune frontalière au nord de Blois, préfecture du Loir et Cher. Depuis le 15 décembre dernier, dans le cadre de la démarche de Développement Durable, le conseil municipal a décidé la réduction de l'éclairage public en éteignant de minuit à cinq heures, avec comme objectif de préserver l'environnement mais aussi d'économiser l'énergie. L'éclairage public est en effet le 1er poste de consommation électrique des communes (48% - info ADEME EDF). Pour Villebarou, nous estimons une économie d'environ 20 à 25%. Un autre argument d'ordre financier est la maintenance retardée : les lampes s'usent moins vite, leur remplacement est donc repoussé.

Pour l'environnement, le gain est important. La production de CO₂ baisse : 1 kWh d'éclairage produit 119 gr de CO₂ (info ADEME). Au niveau national, l'éclairage public, c'est une émission de 670 000 Tonnes de CO₂ par an ; pour Villebarou, 375 000 kWh consommés en 2010 représentent 44,625 Tonnes de CO₂, soit un peu plus de 300 000 km en voiture. Nous devrions donc émettre 10 Tonnes de CO₂ en moins !

Par ailleurs, pratiquer l'extinction nocturne permet de réduire les nuisances sonores, l'extinction étant un message : il est l'heure d'aller se coucher ! Donc moins de rassemblements nocturnes (mobylettes, scooters, boosters l'été par exemple) ; les riverains retrouvent la tranquillité de la nuit et le sommeil. La circulation des véhicules se ralentit, les automobilistes

deviennent plus prudents entraînant moins de nuisances sonores par la même occasion.

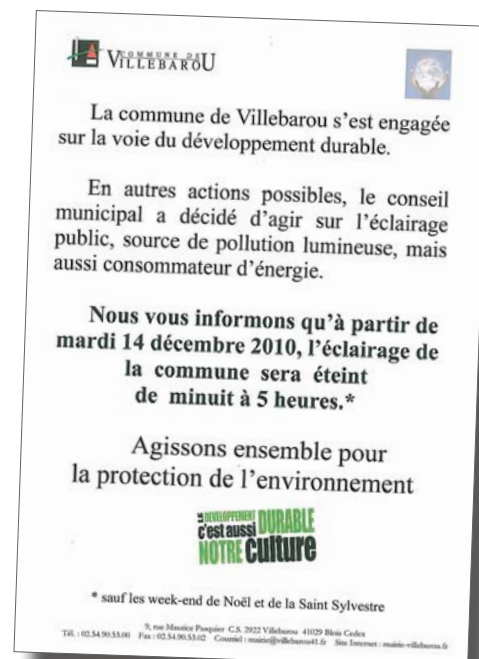
La qualité de la nuit est meilleure : pas de lumière intrusive dans les chambres à coucher. Diminuer la pollution lumineuse, c'est aussi contribuer à retrouver un ciel étoilé, au grand bonheur des astronomes amateurs, et à protéger la faune sur laquelle l'éclairage nocturne commet des dégâts importants : il piège les espèces animales attirées vers les sources lumineuses (oiseaux, papillons) et gêne le développement des espèces dites lumifuges (qui fuient la lumière), comme les chouettes effraies, les vers luisants, les chauves-souris. Les oiseaux migrateurs sont désorientés, d'autres comme les étourneaux se reproduisent trop vite.

Il est à noter que dans notre commune, cette extinction nocturne s'est accompagnée de l'installation d'horloges astronomiques qui permettent d'être beaucoup plus précis dans les heures de début et de fin d'éclairage, et qui évitent les mises en route intempestives en cours de journée quand il fait sombre (pluie, orage).

Après cette période d'essai, le Conseil Municipal a entériné le 31 janvier les horaires qui avaient ainsi été établis. Je vous remercie pour votre compréhension, nous confirmons ainsi l'engagement de Villebarou sur la voie du Développement Durable.

Le Maire, Jean-Claude BORDEAU

<http://www.mairie-villebarou.fr/default.asp>



Extrait du site www.figaro.fr 17 janvier 2011

Sondage : Accepteriez-vous que l'éclairage public soit revu à la baisse dans votre quartier afin de limiter la consommation d'énergie ?

Alors que dans certains arrondissements parisiens comme le XXe des réverbères sont éteints pour économiser de l'énergie, pensez-vous que de telles mesures soient souhaitables ?

Oui 66.36% *Le sondage est maintenant terminé !
Merci de votre participation.*

Non 33.64% *Vous avez été 11928 à répondre*

Quelques commentaires déposés sur le site du journal :

Pour : jean-françois brunelli

Réduire l'éclairage plutôt que le couper complètement peut être une solution, la difficulté c'est l'investissement que cela engendre. En effet la coupure simple ne coûte rien (si ce n'est l'installation d'horloges mais c'est peu cher), par contre la modification par des abaisseurs de tension est extrêmement coûteux pour une commune, il faut installer des modules dans les armoires de commande de l'éclairage. En création de neuf c'est jouable mais en rénovation c'est difficile. Par expérience c'est vrai que lorsque l'on coupe la nuit (vers minuit, on ne parle pas de couper aux heures où il y a encore des activités), certaines personnes ne se sentent pas en sécurité. Mais les faits sont là, au bout de quelques mois tout le monde dort tranquillement et il n'y a plus de questions ni de plaintes. J'ai été interrogé par des personnes âgées qui me disaient craindre cette coupure d'éclairage. Mais je leur ai demandé si elles sortaient souvent la nuit après minuit. La réponse est non bien sûr... Il y a beaucoup d'inquiétudes autour de la coupure de l'éclairage public, mais finalement quand on se lance ça se passe bien. D'ailleurs de très nombreuses communes de France coupent l'éclairage la nuit et ce depuis toujours. Ces communes sont elles des coupe gorge ? je ne pense pas !

Contre : alexisd

L'éclairage public est une portion infinitésimale de la consommation nationale. Si

l'on commençait par des manoeuvres simples pour baisser nos niveaux de consommation, il n'y aurait pas besoin de transformer, par extinction des lumières, nos rues en coupe-gorges ou nos routes en couloirs de la mort. Eteindre son ordinateur au bureau par exemple... J'en vois tellement qui laissent leur machine allumée toute la nuit. De même, éteindre la lumière derrière soi en sortant d'une pièce. En été, ne pas utiliser de clim tant qu'il ne fait pas 26 ou 27° (c'est inutile voire mauvais pour la santé). En hiver ne pas surchauffer chez soi. Je ne listerai pas les mille occasions qui existent pour réduire sa consommation individuelle avant de demander au groupe de faire un effort que l'on ne consent pas faire soi-même. Il faut aussi ajouter ceci : l'éclairage public de par son uniformité et sa récurrence n'est pas une dépense énergétique qui génère des pics de consommation. C'est donc le nucléaire qui fournit cette électricité. Cet éclairage est donc très peu polluant.

Pour : Frédéric Tapissier

C'est faux ! 11 million de point lumineux en France pour l'éclairage public, soit 11.000.000 x 100w (en moyenne) 1.100.000.000 de watt, soit encore deux centrale nucléaire... c'est pas «infinitésimale» les rues éteintes ne sont pas des coupe gorge : vous avez mille fois plus de chance de vous faire agresser dans une rue illuminée que dans une rue éteinte, les statistiques sont imparables. Pour la route : une baisse de 31% de la mortalité a été constatée sur les autoroutes parisiennes dont on a coupé l'éclairage : perso je trouve que loin de générer de l'insécurité cela l'améliore. Enfin je ne vous parle pas de effets néfastes de la lumière urbaine sur la qualité du sommeil et par le blocage de sécrétion hormonale tel que la mélatonine pour le reste je suis d'accord avec vous pour la réduction globale de la consommation individuelle, mais ce ne sera pas suffisant. En ce qui me concerne je «vote» pour des luminaires qui s'active par détecteur de présence. Bien cordialement

Vu sur le site avecvueurlaterre.blog.lemonde.fr 20 février 2007

Haro sur les discothèques et la pollution lumineuse !

Avec vue sur la Terre - Droit de l'environnement

La pollution lumineuse, parce qu'elle n'agresse pas directement, est peu contrecarrée. C'est donc insidieusement qu'elle s'est développée jusqu'à atteindre des proportions alarmantes en milieu urbain. Il faut être doté d'une acuité hors norme pour distinguer de nos jours les étoiles peintes par Van Gogh sur le Rhône. C'est difficile à Arles, quasiment impossible à Lyon.

Parmi les nombreuses sources, les faisceaux lumineux sur les discothèques ont une facheuse tendance à se multiplier et à ruiner sur plusieurs kilomètres la noirceur du ciel nocturne que tout un chacun est en droit de revendiquer au titre du patrimoine commun. Les associations d'astronomie ne sont évidemment pas les seules à souffrir de ce genre de délire publicitaire hyper-vorace en énergie - ce qui est en soi un scandale à notre époque.

La loi du 2 février 1995 a instauré une procédure d'autorisation au titre de la législation sur les enseignes pour les "faisceaux de rayonnement laser". (art. L. 581-18 C. env. et décret du 24 mai 1996). Petit détail, mais il a son importance pour la suite, le législateur a, une fois de plus en matière d'environnement, recentralisé les compétences puisque c'est le préfet qui est compétent pour délivrer cette autorisation et non le maire pourtant autorisé de police en matière de publicités et d'enseignes. Ce dernier n'est même pas consulté.

Toujours est-il que les amoureux des nuits étoilées disposaient enfin d'une arme pour agir. Las, l'euphorie a bien vite tourné à l'accablement quand le ministère de l'Environnement prit une circulaire le 26 mai 1997 énonçant sans ambiguïté que "Tout système d'enseigne qui utiliserait une source lumineuse autre que le rayonnement laser, quand bien même son intensité lumineuse et sa portée seraient comparables à celles du rayonnement laser, n'entre pas dans le champ d'application de cet article". Magnifique exemple de détournement de la volonté du législateur dont on peut légitimement rechercher la motivation.

Nos braves gérants de discothèques sont donc illico remontés sur leur toit afin d'installer de nouveaux canons à lumière, DCA ou skytracer dont les flux lumineux de haute intensité ont les mêmes effets visuels que le laser. La puissance de ces projecteurs est par ailleurs en constant accroissement.

Un peu de droit maintenant, car les juges n'ont pas été dupes. Ces rayons lumineux visibles jusqu'à plus de dix kilomètres alentours n'ont plus été considérés comme des enseignes "à faisceau de rayonnement laser" mais comme de simple publicité lumineuse soumise à la compétence des maires (CAA Lyon, 8 février 2005, SA Celogen Macumba, n° 01LY01809). Le juge estime en effet que "ce dispositif est destiné à attirer l'attention du public [et] constitue [...] une publicité [...] alors même que le nom de la discothèque n'apparaît pas".

En conséquence, il convient de saisir les maires et de leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces pollutions car

nombre de ces dispositifs ne sont pas autorisés. Un refus de leur part pourra être directement attaqué devant le tribunal administratif. Il est également possible de saisir le préfet des mêmes demandes mais cette fois, il faudra plaider que la circulaire de 1997 détourne l'esprit du texte. Son caractère réglementaire, ou impératif comme on dit maintenant, la rend par ailleurs vraisemblablement illégale.

Enfin, et il faut bien évidemment commencer par là (quand on peut avoir l'information) : attaquer toutes les autorisations préfectorales ou municipales délivrées pour l'installation de ces projecteurs. Outre les moyens ordinaires, il faudra bien que le juge reconnaisse un jour la nuit comme patrimoine commun et pourquoi pas sur le fondement de la Charte de l'environnement ?

Mais avant d'aller brandir la Constitution, d'autres voies sont à explorer : bouleversement du biotope des animaux nocturnes protégés (c'est interdit...), accroissement non négligeable des risques d'accident de la route. Pour l'avoir personnellement expérimenté, le mouvement de ces faisceaux lumineux en pleine nuit et leur reflet sur les nuages est un élément fort de distraction pour le conducteur, que l'on soit sur une route de campagne ou sur une quatre voies... N'oublions pas non plus le toujours efficace trouble de voisinage. Les espèces sonnantes et trébuchantes octroyées par le juge civil seront toujours une charge supplémentaire pour le pollueur indélicat alors n'hésitez pas à demander beaucoup...

N'oublions pas non plus que l'imagination juridique n'a pas de limite. A titre d'exemple, le nouveau Code général de la propriété des personnes publiques impose une redevance pour "toute occupation ou utilisation du domaine public" (art. 2125-1 al. 1er CGPPP). Quand la gratuité prend l'eau, les plaideurs peuvent faire feu de tout bois.

Du droit, de l'environnement, du droit de l'environnement par Thibault SOLEILHAC, Docteur en droit & Avocat



Juridique : Éclairage public

Il appartient au maire de faire cesser les nuisances dues à l'intensité lumineuse de l'éclairage public, sous peine de voir la responsabilité de la commune engagée. En vertu de l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs.

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment les troubles de voisinage et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique (art. L2212-2 du

CGCT). Il appartient donc au maire de prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser les nuisances excessives dues à l'intensité lumineuse de l'éclairage public (Cour administrative d'appel de Bordeaux - 10 juin 2008 - commune de Saint-Mary).

À défaut, la responsabilité de la commune, chargée de l'entretien et du fonctionnement de l'éclairage public sur son territoire, peut être recherchée, pour les dommages causés à des tiers par cet éclairage (Cour administrative d'appel de - Bordeaux - 15 juin 1993).

Balilage d'éoliennes

Etat des lieux et perspectives en France et Allemagne

Bureau de coordination énergie éolienne
Note de synthèse: Balilage d'éoliennes en France et en Allemagne / Janvier 2010.



1. France

Le 8 décembre 2009 a été publié au Journal Officiel le nouvel arrêté relatif à la réalisation du balilage des éoliennes en France.

1.1. Cadre réglementaire

Le nouvel arrêté relatif au balilage des éoliennes en France entre en vigueur le 1er mars 2010 et remplace l'instruction n° 20700 DNA du 16 novembre 2000. Toutes les éoliennes doivent être dotées d'un balilage lumineux d'obstacle.

Les éoliennes devront désormais respecter les dispositions suivantes :

- Dans le cas d'une éolienne de hauteur totale supérieure à 150 mètres, le balilage par feux moyenne intensité est complété par des feux d'obstacles basse intensité de type B (rouges fixes 32 cd) installés sur le mât ;
- Couleurs acceptées pour les éoliennes : RAL 7035, 7038, 9003, 9010 et 9016 ;
- L'arrêté est rétroactif : Les parcs existants doivent être adaptés à la nouvelle réglementation avant le 1er mars 2015.

Le balilage lumineux de jour est fixé comme suit :

- Feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 cd) ;
- Une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée.

Le balilage lumineux de nuit est quant à lui fixé comme suit :

- Feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 cd) ;
- Une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°) doit être assurée ;

1.2. Perspectives

- L'idée (soutenue par l'aviation civile) de limiter le balilage aux éoliennes extérieures a été rejetée par l'armée lors des discussions relatives au nouvel arrêté ;
- D'autres solutions seraient envisageables afin de minimiser l'impact lumineux et d'améliorer l'acceptation locale de l'éolien :
 - Réglage du balilage en fonction de la visibilité ;
 - Déclenchement des feux de balilage via radars ou transpondeurs (cf. résultats de l'étude HiWUS

présentés ci-dessous) ;
• Balilage avec le « feu W rouge »..

2. Allemagne

2.1. Cadre réglementaire

Depuis 2004 le balilage d'éoliennes est régi par le règlement administratif général (AVV Kennzeichnung – traduction en français disponible sur notre site). Selon l'AVV, les éoliennes d'une hauteur de plus de 100 mètres sont soumises au balilage obligatoire.

Balilage de jour :

Pales : marques (rouges) de 6 mètres de longueur ou balilage de la nacelle : feu à éclats blancs de 20 000 cd avec réglage de la visibilité ;

Obligation supplémentaire à partir de 150 mètres de hauteur : le mât doit être équipé de marques de 3 ou 6 mètres de hauteur.

Balilage de nuit :

Pales : balilage des extrémités (10 cd) ou balilage de la nacelle : le feu à éclats W rouge de 100 cd est le plus courant (depuis avril 2007 un réglage en fonction de la visibilité est possible et recommandé par l'association allemande de l'énergie éolienne, BWE) ;

Tour : feux de balilage d'obstacles (10 cd).

Le syndicat éolien BWE recommande une synchronisation des feux, même si elle n'est pas obligatoire.

Balilage Offshore :

Peinture jaune jusqu'à 15 mètres de hauteur au dessus du niveau de la mer; Balilage à partir d'une heure avant le coucher de soleil et jusqu'à une heure après le lever du soleil ainsi qu'en cas de mauvaise visibilité ; Synchronisation des feux obligatoire ;

Balilage de nuit : feu de balilage jaune.

2.2. Perspectives

Afin d'améliorer l'acceptation locale de l'éolien, une étude sur la minimisation du balilage par utilisation de systèmes de radars et de transpondeurs a été récemment menée en Allemagne, l'étude HiWUS. L'étude a été traduite par le Bureau de coordination (BdC) et est disponible sur notre site.

Les résultats de l'étude en bref :

- Il a été confirmé que le balilage nocturne et diurne des éoliennes a un impact sur les riverains. Néanmoins, comme il n'a pas été possible d'établir clairement quel type de balilage était ressenti comme gênant et à quelle intensité, une étude complémentaire dans ce domaine a été jugée utile. Les résultats de cette étude seront présentés lors d'une conférence le 17 février 2010. Le BdC assistera à cette conférence et vous tiendra au courant des résultats présentés.

L'étude présente les résultats d'essais in situ de déclenchement des feux de balilage à l'approche d'un aéronef selon deux méthodes :

- **Méthode radars :** Les essais ont permis de démontrer la faisabilité d'une détection de tous les aéronefs grâce à des systèmes de radars. Cette méthode présente néanmoins deux inconvénients : 1) Elle utilise une fréquence radar, dont la quantité disponible est limitée ; 2) Elle génère des émissions radars supplémentaires qui peuvent être considérées comme gênantes pour les aéronefs ;

- **Méthode transpondeurs ⁽¹⁾ :** Les essais ont montré que la détection par transpondeurs fonctionne très bien. De nombreux aéronefs disposent déjà d'un transpondeur utilisé à d'autres fins. Néanmoins, cette technologie n'est pas encore obligatoire. Une utilisation généralisée des transpondeurs nécessiterait donc une évolution réglementaire.

- Les résultats de l'étude prouvent l'utilité de recherches complémentaires dans ce domaine. Les sociétés Enertrag (pour les radars) et Enercon (pour la méthode des transpondeurs) continuent actuellement leurs recherches sur ces deux possibilités.

L'étude a permis de montrer que le recours à de nouvelles technologies semble pouvoir minimiser les effets du balilage des éoliennes sans toutefois compromettre la sécurité du trafic aérien. Le recours à ces nouvelles technologies requiert une réglementation adaptée (par ex., transpondeurs obligatoires) et homogène au niveau international.

- Dans le cadre du repowering, le balilage est une problématique importante (éoliennes de très haute taille). Un balilage en fonction des besoins (systèmes radars et transpondeurs), constituerait un pas important vers une meilleure acceptation locale des parcs éoliens.

- **Offshore :** Plusieurs études financées par le Ministère de l'environnement (BMU) et par le Ministère des transports (BMVBS) sur le balilage des éoliennes offshore sont actuellement en cours en Allemagne. Une actualisation de la réglementation est attendue d'ici un an ou deux. Le BdC tiendra ses adhérents informés des résultats de ces études.

3. Liens utiles

Site du BdC : Les pages thématiques sur le balilage en France et en Allemagne mettent à disposition les traductions des textes réglementaires ainsi que des informations supplémentaires sur la thématique (inscription préalable requise).

Site du BWE : Présentation Power Point avec une visualisation du balilage requis selon la hauteur des éoliennes (en allemand uniquement).

⁽¹⁾ Le transpondeur est installé dans l'aéronef et transmet des signaux au parc éolien.

Vu dans <http://www.gouvernement.fr> mars 2011

Pollution visuelle : bientôt une nouvelle réglementation de l'affichage publicitaire

Réduire la pollution visuelle engendrée par les panneaux publicitaires dans l'hexagone. Tel est l'objectif du projet de décret réglementant l'affichage publicitaire et soumis à la consultation publique jusqu'au 11 mars 2011. Un des engagements du Grenelle de l'environnement. Jusqu'au 11 mars 2011, l'internaute pourra donner son avis par mail sur le projet de décret portant réglementation nationale de la publicité, des enseignes et des préenseignes. Le projet de réglementation prévoit de limiter la publicité extérieure avec la mise en place de nouvelles règles concernant les différents supports de publicité. Objectif : réduire la pollution visuelle des affiches publicitaires dans les paysages français.

Ceux qui souhaitent participer à cette consultation publique pourront adresser leurs observations aux personnes suivantes jusqu'au vendredi 11 mars :

David Romieux : david.romieux@developpement-durable.gouv.fr

Aude Leday-Jacquet : aude.leday-jacquet@developpement-durable.gouv.fr

L'affichage publicitaire sera réglementé au niveau national. Désormais les règles en termes de surface des panneaux, de hauteur, de densité, d'économie d'énergie et de nuisances lumineuses seront fixées au niveau national.

Le décret simplifie et coordonne la procédure d'autorisation préalable en fonction des dispositifs soumis à autorisation. Pour la publicité, une surface unitaire maximale de 12 m² et une hauteur maximale de 6 m est fixée pour tous les dispositifs publicitaires sauf les bâches, les dispositifs de dimensions exceptionnelles et le micro-affichage. Cette règle s'appliquera « dans les agglomérations situées dans des communes de plus de 10 000 habitants, dans celles situées dans des communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, sur l'emprise des gares ferroviaires et à proximité immédiate des établissements de centres commerciaux hors agglomérations », précise le rapport de présentation du projet de décret.

Dans les aéroports, les publicités murales auront une surface maximale de 12 m², et celles scellées au sol, une surface maximale de 50 m². Dans les agglomérations situées dans des communes de plus de 10 000 habitants, les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol auront une surface maximale de 12 m² (au lieu de 16 m² précédemment).

Afin de limiter la pollution lumineuse, les publicités lumineuses sont interdites dans les villes de moins de 10 000 habitants (contre moins de 2 000 habitants auparavant). Et dans les agglomérations plus impor-

tantes, où elles sont autorisées, elles devront être éteintes la nuit à partir de minuit.

Autre restriction, les bâches et dispositifs de dimensions exceptionnelles, quant à eux, « ne sont pas autorisés dans les agglomérations situées dans des communes de moins de 10 000 habitants qui ne font pas partie d'un ensemble multicommunal de plus de 100 000 habitants », indique le rapport de présentation du projet de décret.

Le développement de nouveaux procédés et les nouvelles technologies publicitaires tels que les écrans numériques feront l'objet d'un encadrement afin de mieux anticiper les innovations à venir.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront également élaborer des règlements locaux de publicité, soumis à enquête publique, plus restrictifs que le règlement national. « Cette réglementation va enfin stopper la lente dégradation de nos paysages urbains et péri-urbains et améliorer notre cadre de vie et l'image même de nos villes », a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet.

Les trois 20

Comment atteindre les objectifs européens d'efficacité énergétique ?

Adopté en 2008, le paquet énergie-climat européen retranscrit l'engagement des 27 dans leur lutte contre le changement climatique. Un plan d'actions précis avait été formulé afin d'atteindre le triple objectif ambitieux de 20% en 2020 : 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, réduction des émissions de CO₂ de 20% et augmentation de l'efficacité énergétique de 20%.

Or, la sonnette d'alarme vient d'être tirée par la Commission Européenne, laissant supposer que ces objectifs ne seront pas atteints à cause de l'inefficacité des politiques nationales mises en place ; en particulier sur le volet de l'efficacité énergétique.

En effet, le plan 2011 sur l'efficacité énergétique, qui va être rendu public la semaine prochaine, mentionne clairement que « l'UE, si elle continue sur cette voie, n'atteindra que la moitié de l'objectif de 20% ». Ce plan met en avant une série de mesures permettant de rectifier le tir. Il suggère ainsi de concentrer les efforts sur trois secteurs clés que sont le bâtiment, le transport et le secteur public, afin de « combler les 204 millions de tonnes équivalent pétrole qu'il faut économiser pour atteindre l'objectif 2020 ». Efficacité énergétique des bâtiments, adoption de critères dédiés dans les appels d'offres, incitations et investissements dans les technologies faiblement carbonées, étiquetage des produits sont autant d'initiatives valorisées par la Commission.

Aujourd'hui l'objectif d'efficacité énergétique n'est en aucun cas contraignant pour les pays membres, contrairement aux deux autres objectifs du paquet énergie-climat. L'Union Européenne se laisse donc la possibilité dès 2013 d'appliquer des objectifs nationaux précis. La crédibilité du discours et de l'engagement de l'Europe sur le plan environnemental est en jeu.

D'après une étude de la commission action climatique, « atteindre cet objectif d'efficacité énergétique en 2020 réduirait de fait les émissions de gaz à effet de serre de 25 % à la même date ». La corrélation est donc forte, rendant optimiste dès lors les Etats européens sur l'efficacité de leur politique environnementale.

Vu dans *Les Echos* 8 février 2011

Hubert Védrine : « la seule vraie menace pour l'ensemble de l'humanité, c'est le compte à rebours écologique »

« La seule vraie menace pour l'ensemble de l'humanité, c'est le compte à rebours écologique. L'Europe s'est focalisée sur le changement climatique. Les États-Unis, non. Ni les pays émergents, qui contestent nos injonctions, au nom d'une sorte de rancune historique. Mais il y a aussi l'effondrement de la biodiversité. Il faut dépasser notre système économique prédateur, flanqué d'un peu de croissance verte. La

réponse, c'est une « écologie du monde » qui transformera en vingt ou trente ans l'industrie, l'agriculture, l'habitat, l'énergie, les transports... », explique Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, dans un entretien avec Daniel Fortin, Jacques Hubert-Rodier et Pascal Pogam, des Échos.

Assemblée Générale ANPCEN le 17 avril à Châteldon



Le dimanche 17 avril aura lieu l'Assemblée Générale ANPCEN. Vous êtes invité à Châteldon 63290, commune signataire de la charte ANPCEN. Bien sûr, vous retrouverez plus de détails dans votre convocation spécifique, mais également sur le site de l'association : www.anpcen.fr

LIEU : Salle polyvalente

9h30 accueil des participants par un petit café de bienvenue
10h - 12h15 AG
12h15 petit discours de Tony Bernard président du PNR Livradois Forez et apéritif
13h Déjeuner sur place
14h30 réunion d'information des correspondants ouverte également à tous

Adhésion 2011 à l'ANPCEN

Pour la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne, j'adhère à l'ANPCEN
je recevrai le bulletin «SOS» 4 fois par an : ☐ par voie électronique ☐ par voie postale

Membre actif : 15 €, Membre de soutien : 25 €, Membre bienfaiteur : 40 € et plus, Don : €
Famille (2 personnes à la même adresse) : 20 €, Etudiant, demandeur d'emploi, -18 ans : 8 €
Membre association adhérente (précisez laquelle) : 12€, Association -100 membres : 25€,
Association +100 membres : 45€, Collectivités, organismes et entreprises : 60€

NOM _____ Prénom _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. _____ courriel _____

Profession _____ s'agit-il d'une 1^{ère} adhésion ? OUI ☐ NON ☐

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à
ANPCEN / SAF 3 rue Beethoven – 75016 PARIS

pour plus de facilité, vous avez la possibilité d'adhérer directement en ligne par CB ou par virement :
www.anpcen.fr > adhérer à l'ANPCEN

L'ANPCEN est reconnue d'intérêt général, ceci permet de déduire de vos impôts 66% du montant de vos dons ou de votre adhésion, dans la limite de 20 % des revenus imposables selon réglementation en vigueur.

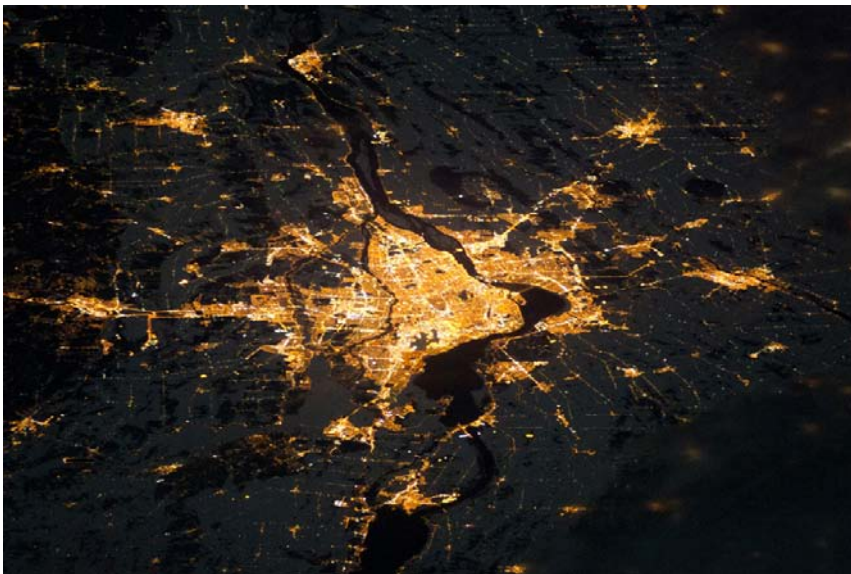
La Terre de nuit vue du ciel...

la pollution lumineuse en live

Depuis la coupole de la Station Spatiale Internationale (ISS), engin qui orbite à 354 kilomètres au dessus de nos têtes, les photos prises par les astronautes offrent un résultat saisissant. En particulier en nocturne, quand les lumières des villes et réseaux routiers dessinent le contour de nos mégaloïques et autres lieux de concentration de la population humaine. Pour les écologistes, en revanche, ce spectacle fort coûteux en électricité témoigne surtout des méfaits de l'activité de l'Homme.

Voir le diaporama : la Terre de nuit vue de l'espace : <http://societe.fluctuat.net/diaporamas/la-terre-de-nuit-vue-de-l-espace/>

Pour info, un astronaute italien publie d'autres images de nuit de différentes villes depuis la station orbitale ISS : <http://www.flickr.com/photos/magisstra/with/5322644231/>



La ville de Montréal, Québec, au Canada, traversée par le fleuve Saint-Laurent et entourée par six villes voisines
<http://earthobservatory.nasa.gov/IOTD/view.php?id=48471>



L'astronaute américaine Tracy Caldwell Dyson regarde la Terre depuis la coupole de la Station Spatiale Internationale

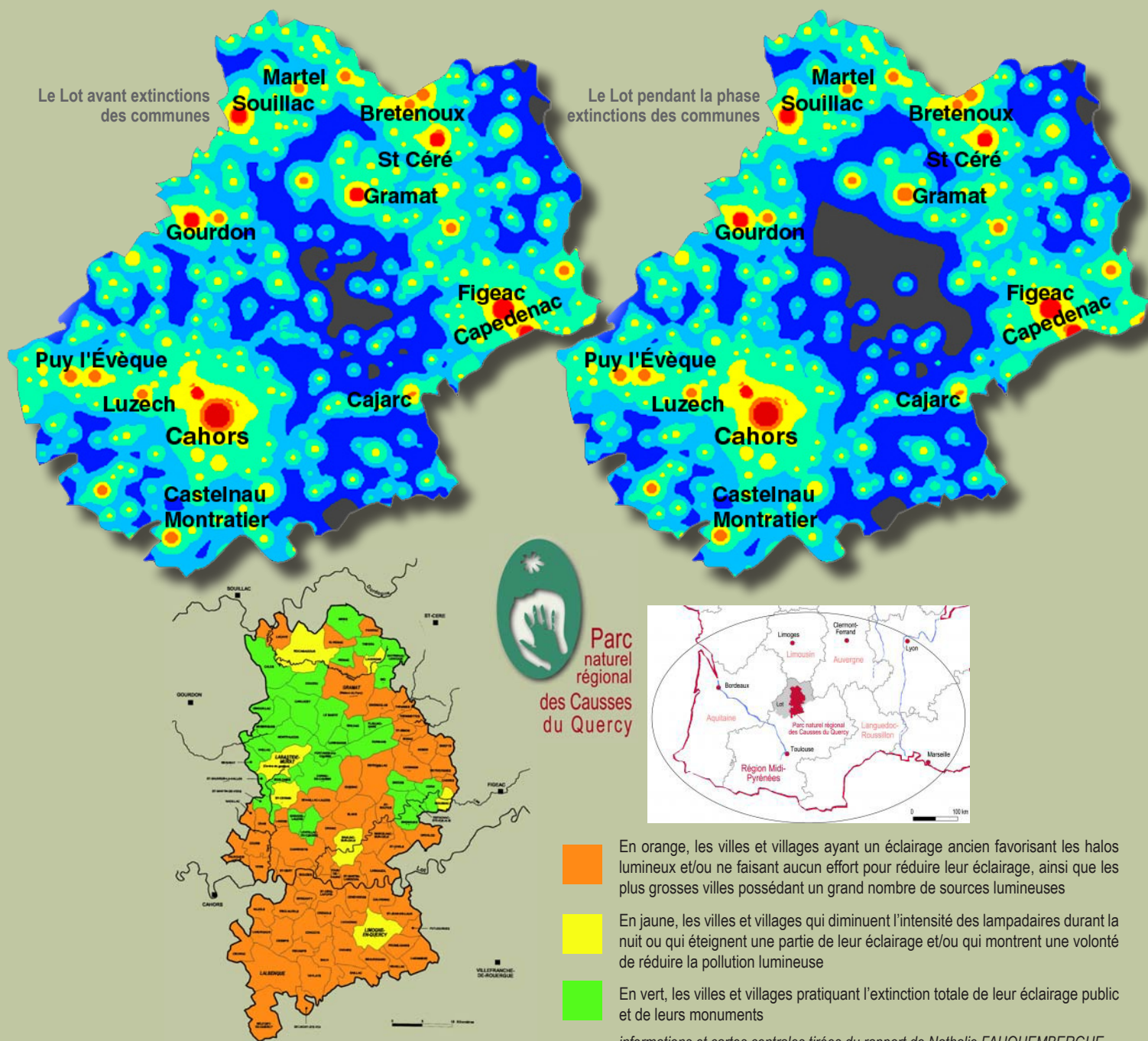


Vallée du Nil avec la métropole du Caire puis le delta du Nil avec en bas à droite le golfe de Suez et celui d'Aqaba. Ensuite, en haut à droite, Tel-Aviv puis Amman, les deux sous des nuages. A l'horizon on distingue la couche de luminescence atmosphérique
<http://earthobservatory.nasa.gov/IOTD/view.php?id=46820>



Paris, «Ville Lumière», avec les aéroports Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly, en haut et en bas respectivement
<http://www.flickr.com/photos/europeanspaceagency/5470310275/in/set-72157625509187786/>

Extinctions sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : le fameux Triangle Noir national



cartes Nicolas Bessolaz - Richard Dauvillier - Nathalie Fauquembergue - Christophe Verhaege - SDE 03

Extinctions sur le département de l'Allier

cartes avant/après extinctions nocturnes

